

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1814

27 juillet 2013

SOMMAIRE

ADB Luxembourg S.A.	87037	SOLAR and RENEWABLE ENERGY INVESTMENTS S.A. en abrégé SO.R.E.I. S.A.	87027
Atlas Participations Luxembourg S.C.A.	87068	Somaco S.A.	87028
Berlitz Language and Business Training S.à r.l.	87031	Spainimmo S.A.	87030
Claystone Finance S.A.	87033	Sport Auto Loisirs Luxembourg S.A.	87026
Constru-Rex S.A.	87034	Stratus Invest	87026
Debasis Lux S.à r.l.	87060	Swiss Life Assurance Solutions S.A.	87030
EPF Acquisition Co 7 S.à r.l.	87071	Tekno	87029
Eumi Tra Holdings S.à r.l.	87035	The Coffee S.à r.l.	87029
Farenzena Jules Sàrl	87058	Toost Holding S.A.	87032
Fivecom S.A.	87032	Toost Holding S.A.	87031
Gebelux	87071	Torp S.A.	87031
Groupe Immo Consul' Lux S.A.	87070	Triton-Vestar Luxco S.à r.l.	87029
Hifimmo	87029	TS Kemble S.à r.l.	87028
Ideal Invest Sicav	87058	TS Nautilus (Westendstrasse) S.à.r.l.	87033
J.M.C.C. (Jerome-Michel-Catherine-Clement) s.à.r.l.	87071	Ubisoft Entertainment Sàrl	87030
Mive S.à r.l.	87063	UBS Luxembourg Financial Group AG ...	87031
Morote S.A., SPF	87072	UBS Luxembourg Financial Group Asset Management S.A.	87032
OB Finlux S.à.r.l.	87064	Unicorn Capital Management S.A.	87032
Paleo Financial Markets S.à r.l.	87066	Unilink Contractors Corporation S.A. ...	87034
Rovere Société de Gestion S.A.	87033	Valoneo Europe	87066
Sabertooth Resources S.à r.l.	87026	Valoneo Europe	87030
Sailus S.A.	87026	VA No1 (Alto) S.à r.l.	87034
Sarabriga S.A.	87026	VA No 1 (Dischhaus) S. à r.l.	87034
Sequoia Invest S.A.	87028	VA No1 (Dusseldorf) S.à r.l.	87035
Sequoia Invest S.A.	87072	VA No1 Finco S.à r.l.	87035
Servigest SA	87027	VA No1 Holdco S.A.	87035
SJ Properties Aubervilliers S.à r.l.	87027	Verosteine	87036
SK-MAT S.à.r.l.	87027	Wako S.A.	87036
S&M 3 S.à r.l.	87072	WHFC Holdings S.à r.l.	87036
S&M 4 S.à r.l.	87072	Wiesengrund S.à r.l.	87036
Sobolux S.A.	87028	Wisley S.A.	87036
Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg	87027	Xanadu Lux 7 S.à r.l.	87071

Sport Auto Loisirs Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 35, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 111.251.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 juin 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013075993/11.

(130093833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Sailus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 73.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sailus S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013075999/11.

(130093864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Sarabriga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 139.694.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 juin 2013

Le Conseil décide de transférer le siège social situé actuellement au 54, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 LUXEMBOURG au 55, avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Norbert MEISCH.

Référence de publication: 2013076001/11.

(130093694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Sabertooth Resources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 171.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sabertooth Resources S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013075987/11.

(130093221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Stratus Invest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 151.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juin 2013.

Référence de publication: 2013075994/10.

(130093244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 32.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Société Immobilière du Parc des Expositions de Luxembourg

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013075992/12.

(130093497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

SJ Properties Aubervilliers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/06/2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013076011/12.

(130093882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Servigest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 33, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 80.516.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013076007/10.

(130093155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

SK-MAT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 144.212.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013076012/10.

(130093160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

SOLAR and RENEWABLE ENERGY INVESTMENTS S.A. en abrégé SO.R.E.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013076018/10.

(130093293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Sequoia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 146.603.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 11 juin 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen
- L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013076005/15.

(130093598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Sobolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.
R.C.S. Luxembourg B 79.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOBOLUX S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013076015/11.

(130093384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Somaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 11.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOMACO S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013076019/11.

(130093654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

TS Kemble S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 122.192.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juin 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013076074/17.

(130093168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Triton-Vestar Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 177.401.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.894.

Les comptes annuels, pour la période du 5 mai 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Référence de publication: 2013076054/11.

(130093629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Tekno, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 61, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TEKNO

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013076062/12.

(130093678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

The Coffee S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 136.678.

EXTRAIT

Par décision du gérant unique du 5 juin 2013

- Le siège social de la société THE COFFEE S.à r.l. est transféré avec effet au 5 juin 2013 du 17 Rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 05 juin 2013.

Pour THE COFFEE S.à r.l.

Référence de publication: 2013076065/14.

(130093190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Hifimmo, Société Anonyme.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 1, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.966.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 6 juin 2013 a:

- accepté la démission de Madame Sylvia Vergauwen de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société à compter du 6 juin 2013;

- nommé en qualité de nouveau commissaire aux comptes, Monsieur Frederik. Goris, né le 25 juillet 1979 à Dendermonde (Belgique), demeurant à B-3118 Werchter, Bremberg 5, en remplacement de Madame Sylvia Vergauwen, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013076465/16.

(130094604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Spainimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 143.031.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SPAINIMMO S.A., tenue en date du 11 juin 2013 que l'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la société du L 2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal au L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid à avec effet au 11 juin 2013.

Le Releveur (signé):

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013076021/16.

(130093644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Swiss Life Assurance Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 143.302.

Les comptes annuels au de Swiss Life Assurance Solution S.A. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 07 juin 2013.

Swiss Life Assurance Solutions S.A.

23, route d'Arlon

L-8009 Strassen

B.P. 56, L-8001 Strassen

Signature

Référence de publication: 2013076033/16.

(130093736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Ubisoft Entertainment Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 151.973.

L'associé unique a pris en date du 31 mai 2013 la résolution suivante:

- Le transfert du siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Yves GUILLEMOT

Gérant A

Référence de publication: 2013076083/12.

(130093595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Valoneo Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 170.192.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013076088/10.

(130093562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

UBS Luxembourg Financial Group AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.852.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprise et le rapport de gestion ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.05.2012.

UBS Luxembourg Financial Group AG

Référence de publication: 2013076084/12.

(130093805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Torp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 76.775.

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'administration du 5 juin 2013

- Le siège social de la société TORP S.A. est transféré avec effet au 5 juin 2013 du 17 Rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Pour TORP S.A.

Référence de publication: 2013076072/13.

(130093055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Toost Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.309.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Juin 2013.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2013076071/14.

(130093726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Berlitz Language and Business Training S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 89-93, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 129.742.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 3 Juin 2013

L'Associé unique prend acte de la démission de Madame Doris Maria Annette FUCHS de son poste de gérant unique de la société.

L'Associé unique nomme, avec effet immédiat, Monsieur Serge Luc Anne-Marie Ghislain LANGEROCK, né à Tielt (B) le 15 octobre 1964, avec adresse professionnelle au 306-310, Avenue Louise B-1050 Bruxelles, en qualité de nouveau gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013076270/15.

(130094586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Toost Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.309.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Juin 2013.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Administrateur

Référence de publication: 2013076070/14.

(130093496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

UBS Luxembourg Financial Group Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.851.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprise et le rapport de gestion ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.05.2012.
UBS Luxembourg Financial Group Asset Management S.A.

Référence de publication: 2013076085/12.

(130093804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Unicorn Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 82.750.

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'administration du 5 juin 2013

- Le siège social de la société UNICORN Capital Management S.A. est transféré avec effet au 5 juin 2013 du 17, Rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juin 2013.
Pour UNICORN CAPITAL MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2013076086/13.

(130093054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Fivecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 69.638.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 mai 2013

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 mai 2013 que:

- M. Arsène Kronshagen, ayant son adresse professionnelle à L-2128 Luxembourg, 22 rue Marie-Adélaïde a été nommé Président et Administrateur Délégué, jusqu'à l'assemblée annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.
Fivecom S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013076409/15.

(130094387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

TS Nautilus (Westendstrasse) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.873.300,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.553.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juin 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013076076/17.

(130093699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Rovere Société de Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 144.971.

Il résulte du Procès verbal de l'assemblée ordinaire des actionnaires en date du 13 mars 2013 que la Société a décidé de:

- D'accepter la démission de Monsieur Stefano LADO en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat.
- Nommer Monsieur Giorgio ROSSIN, né le 18 avril 1958 à Milan en Italie résident au 5 Via Ronco 23870 Cernusco Lombardone en Italie en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat au 13 mars 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.
- Renommer Monsieur Luigi CARNELLI, Monsieur Henri KELLY, Monsieur Claudio PULAZZI, Madame Graziella BOLOGNA et Monsieur Domenico RAMONDETTI, en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat au 13 mars 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.
- Renommer comme Réviseurs de la Société, DELOITTE S.A. avec effet immédiat au 13 mars 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013075977/20.

(130093739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Claystone Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 95.304.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement rendu en date du 6 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société CLAYSTONE FINANCE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Cécilia COUSQUER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013076155/17.

(130093477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

VA No 1 (Dischhaus) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.023.

Par résolution signée en date du 16 mai 2013, l'associé unique a accepté, avec effet au 23 mai 2013, la démission de Sarah CAMILLERI, avec adresse professionnelle au 33A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juin 2013.

Référence de publication: 2013076091/13.

(130093162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

VA No1 (Alto) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.346.

Par résolution signée en date du 16 mai 2013, l'associé unique a accepté, avec effet au 23 mai 2013, la démission de Sarah CAMILLERI, avec adresse professionnelle au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juin 2013.

Référence de publication: 2013076092/13.

(130093159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Constru-Rex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 141.202.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour CONSTRU-REX S.A.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013076096/12.

(130093521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Unilink Contractors Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.489.

Extrait des résolutions prises du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire le 6 juin 2013

- La démission de Monsieur Fabio GASPERONI en tant qu'Administrateur est actée avec effet immédiat au 31 mai 2013.

- La cooptation de Madame Annick LEBLON employée privée, née le 27 octobre 1975, à Etterbeek (Belgique), résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Fabio GASPERONI, Administrateur démissionnaire, est acceptée à partir de ce 6 juin 2013.

Madame Annick LEBLON terminera le mandat d'Administrateur de Monsieur Fabio GASPERONI soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013076087/16.

(130093835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

VA No1 (Dusseldorf) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.334.

Par résolution signée en date du 16 mai 2013, l'associé unique a accepté, avec effet au 23 mai 2013, la démission de Sarah CAMILLERI, avec adresse professionnelle au 33A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juin 2013.

Référence de publication: 2013076093/13.

(130093161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

VA No1 Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.610.

Par résolution signée en date du 16 mai 2013, l'associé unique a accepté, avec effet au 23 mai 2013, la démission de Sarah CAMILLERI, avec adresse professionnelle au 33A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juin 2013.

Référence de publication: 2013076094/13.

(130093163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

VA No1 Holdco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.468.

Par résolution signée en date du 16 mai 2013, l'actionnaire unique a accepté, avec effet au 23 mai 2013, la démission de Sarah CAMILLERI, avec adresse professionnelle au 33A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juin 2013.

Référence de publication: 2013076095/12.

(130093158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Eumi Tra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.620,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.406.

Extrait de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue en date du 6 juin 2013 au Luxembourg

En date du 6 Juin 2013, les actionnaires de la société ont pris la résolution suivante:

1. D'accepter la démission de Mr Taishi Mito en tant que Gérant de la Société avec effet au 6 Juin 2013;
2. De nommer Mr. Masaaki Kageshima, né le 23 Avril 1946, demeurant à 20 Allée des Saules, 78860, St Nom la Breteche, France, en tant que Gérant de la Société avec effet au 6 Juin 2013 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 Juin 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013076357/16.

(130094155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Verostein, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 34.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013076098/10.

(130093459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Wako S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4563 Differdange, 2, Z.A.C. Haneboesch II.
R.C.S. Luxembourg B 49.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Differdange, le 11 juin 2013. Paul Thael.

Référence de publication: 2013076101/10.

(130093547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

WHFC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 158.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013076102/10.

(130093271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Wiesengrund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.927.920,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 146.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juin 2013.

Référence de publication: 2013076103/10.

(130093632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Wisley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 57.649.

EXTRAIT

Veillez être informé que le siège social de Audex S.à r.l., commissaire aux comptes, a changé et est dorénavant au:
- 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Mombaya Kimbulu

Administrateur

Référence de publication: 2013076105/14.

(130093016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

ADB Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 176.823.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth of May.

Before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of ADB Luxembourg S.A., a société anonyme, organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 176.823, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 23 April 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The meeting was opened at 9.50 a.m. with Mr. Laurent Rivoire, professionally residing in Paris, in the chair, who appointed as secretary Mr. Benoît Chéron, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Michael Jonas, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of eighty thousand euro (EUR 80,000) up to fifty-six million seven hundred fifty thousand euro (EUR 56,750,000) by the issuance of two billion eight hundred twenty-nine million five hundred thousand (2,829,500,000) ordinary shares and two billion eight hundred thirty-seven million five hundred thousand (2,837,500,000) mandatory redeemable preferred shares, all with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, having the rights and obligations attached thereto following the restatement of the Company's articles of incorporation;

2. Decision, on the basis of special report of the board of directors, to create an authorized capital of the Company of an amount of eight million seven hundred thousand euro (EUR 8,700,000) excluding the issued share capital, consisting of seven hundred and twenty million (720,000,000) ordinary shares and one hundred fifty million (150,000,000) mandatory redeemable preferred shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, notably to allow effective conversion of the stock options issued by the Company on or around 15 May 2013, and to allow the board of directors to suppress the preferential subscription rights of existing shareholders whenever appropriate in that context;

3. Appointment of KPMG Luxembourg as approved auditor in charge of the audit of the Company's consolidated accounts;

4. Amendment of certain articles of the articles of association regarding the composition and the functioning of the board of directors of the Company;

5. Subsequent restatement of the articles of association of the Company;

6. Acknowledgement of the resignation of Mr Patrick Mouterde and Mr Benoit Cheron as directors of the Company, designation of the remaining directors as class B directors, appointment of Mr Albin Louit and Mr Emmanuel Mougeolle as new class B directors and appointment of Mr Christian Onselaeere and Mr. Arnaud de Pommery as new class A directors of the Company;

7. Miscellaneous.

II. That the sole shareholder present or represented, the proxy of the represented sole shareholder as the case may be and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the sole shareholder or the proxy of the represented sole shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented sole shareholder, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the sole shareholder present or represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The general meeting acknowledges that Païperlek Investments, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register under number B 175.387, has waived its preferential subscription rights with respect to the proposed capital increase.

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of eighty thousand euro (EUR 80,000) up to fifty six million seven hundred fifty thousand euro (EUR 56,750,000) by the issuance of two billion eight hundred twenty-nine million five hundred thousand (2,829,500,000) new ordinary shares and two billion eight hundred thirty-seven million five hundred thousand (2,837,500,000) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS"), all with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, having the rights and obligations attached thereto following the restatement of the Company's articles of incorporation.

The two billion eight hundred twenty-nine million five hundred thousand (2,829,500,000) new ordinary shares and two billion eight hundred thirty-seven million five hundred thousand (2,837,500,000) MRPS have been subscribed and entirely paid-up as follows:

1. Païperlek Investments aforementioned subscribed (i) two billion five hundred twenty-nine million five hundred thousand (2,529,500,000) new ordinary shares that were paid through a contribution in cash of an amount of twenty five million two hundred ninety-five thousand euro (EUR 25,295,000), which is allocated to the ordinary shares, and (ii) two billion five hundred thirty-seven million five hundred thousand (2,537,500,000) MRPS that were paid through a contribution in cash of an amount of seventy-six million one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 76,125,000), out of which twenty-five million three hundred seventy-five thousand euro (EUR 25,375,000) is allocated to the MRPS and fifty million seven hundred and fifty thousand euro (EUR 50,750,000) is allocated to the MRPS premium account; and

2. ADB Co-Investment S.C., a société civile governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, not yet registered with the Trade and Companies' Register subscribed (i) three hundred million (300,000,000) new ordinary shares that were paid through a contribution in cash of an amount of three million euro (EUR 3,000,000), which is allocated to the ordinary shares, and (ii) three hundred million (300,000,000) MRPS that were paid through a contribution in cash of an amount of nine million euro (EUR 9,000,000), out of which three million euro (EUR 3,000,000) is allocated to the MRPS and six million euro (EUR 6,000,000) is allocated to the MRPS premium account.

The subscribed ordinary shares and MRPS have been fully paid up in cash by the aforementioned shareholders of the Company so that the total amount of one hundred and thirteen million four hundred twenty thousand euro (EUR 113,420,000) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution:

The general meeting resolves to create an authorised capital, excluding the issued share capital of the Company, of an amount of eight million seven hundred thousand euro (EUR 8,700,000) represented by seven hundred and twenty million (720,000,000) ordinary shares and one hundred fifty million (150,000,000) MRPS having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, in accordance with the provisions of article 32 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Commercial Companies Law").

This authorization shall be limited to a period to expire five (5) years after the date of the publication of the restated articles of association hereinafter contained in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorized capital pursuant to the Company's articles of association.

Upon presentation of the justifying report of the board of directors, pursuant to article 32-3 (5) of the Commercial Companies Law, the general meeting further resolves that the board of directors is hereby authorized to issue, from time to time and to such persons and on such terms as it shall see fit, shares with or without share premium, to grant options to subscribe for shares within the limit of the authorized share capital and in particular to issue new shares in conversion of the 300,000,000 stock options issued by the Company on 15 May 2013, without reserving any preferential subscription rights to the existing shareholders at the time of any of such new shares' issuance. The general meeting further confirms and approves that the convertibility feature of said stock options issued by the Company on 15 May 2013 comes into effect upon adoption of this resolution without the existing shareholders having any preferential subscription rights in that context.

Third resolution:

The general meeting resolves to appoint KPMG Luxembourg, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register under number B 149.133, having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as approved auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company in charge of the audit of the Company's consolidated accounts, until the annual general meeting of the Company to be held in 2014.

Fourth resolution:

The general meeting resolves to amend articles 18.1, 19.1, 20.1, 22.1, 23.1, 23.5, 23.7 and to add an article 20.6 to the articles of association of the Company in order to amend the functioning of the board of directors, such changes to be reflected in the subsequent restatement of the articles of association.

Fifth resolution:

As a consequence of the above, the general meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company which shall read as follows:

"A. Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. Name-Legal Form. There exists a public limited company (société anonyme) under the name "ADB Luxembourg S.A." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in view of its realisation by sale, public offering, exchange or otherwise.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.4 In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 5 Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at fifty-six million seven hundred fifty thousand euro (EUR 56,750,000), represented by (i) two billion eight hundred thirty-seven million five hundred thousand (2,837,500,000) ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Ordinary Shares), and (ii) two billion eight hundred thirty-seven million five hundred thousand (2,837,500,000) non-voting mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the MRPS and the Ordinary Shares, hereinafter collectively referred to as the Shares). Each holder of Ordinary Shares is hereinafter referred to as an Ordinary Shareholder, each holder of MRPS is hereinafter referred to as a MRPS Holder, and MRPS Holders and Ordinary Shareholders are hereinafter collectively referred to as Shareholders.

5.2 Any share premium paid in relation with MRPS shall be booked in a MRPS share premium account (the MRPS Premium Account), and the Company shall book in such account, in the currency in which they are effectively paid, the amount or value of any additional capital surplus contributed by the MRPS Holders to the Company and of any amount allocated to such MRPS Premium Account in accordance with these articles of association.

5.3 Any share premium paid in relation with Ordinary Shares shall be booked in an Ordinary Share premium account (the Ordinary Shares Premium Account), and the Company shall book in such account, in the currency in which they are effectively paid, the amount or value of any additional capital surplus contributed by the Ordinary Shareholders to the Company and of any amount allocated to such Ordinary Shares Premium Account in accordance with these articles of association.

5.4 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association or as set out in article 6 hereof.

5.5 Any new Shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing Shareholders. In case of plurality of Shareholders, such Shares shall be offered to the Shareholders in proportion to the number of Shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential

subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the Shareholder(s) announcing the opening of the subscription period. The general meeting of Shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing Shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Authorised capital.

6.1 The authorised capital, excluding the share capital, is set at eight million seven hundred thousand euro (EUR 8,700,000), represented by seven hundred and twenty million (720,000,000) Ordinary Shares and (ii) one hundred fifty million (150,000,000) MRPS, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each. During a period of time of five (5) years from the date of the minutes of the extraordinary general meeting of the Company held on 15 May 2013, the board of directors is hereby authorised to issue Ordinary Shares and/or MRPS, to grant options to subscribe for Ordinary Shares and/or MRPS and to issue any other instruments convertible into Ordinary Shares and/or MRPS within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential right to subscribe to the Ordinary Shares and/or MRPS issued for the existing Shareholders. Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the Shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years. Any MRPS issued pursuant to this authorised share capital shall have exactly the same financial and political rights as the original MRPS then outstanding, including, for the avoidance of doubt, an entitlement to the MRPS Dividend as if they had been issued at the same date as the original MRPS.

6.2 The authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendments of these articles of association.

Art. 7. Shares.

7.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same nominal value.

7.2 The Shares of the Company are in registered form.

7.3 The Company may have one or several Shareholders.

7.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the Shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

7.5 No security interest (including, but not limited to, mortgages, charges (whether fixed, floating, legal or equitable), pledges, liens or assignments by way of security) may be created by any person (including the MRPS Holders) over the MRPS without the prior written consent of the board of directors.

Art. 8. Register of Shares - Transfer of Shares.

8.1 A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any Shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of Shares is established by registration in said Share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant Shareholder.

8.2 The Shares are indivisible and the Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until such representative has been appointed.

8.3 The Shares are transferrable only in accordance with the terms of any Shareholders' agreement as may from time to time be in effect between the shareholders and the Company.

8.4 Any transfer of Shares shall become effective towards the Company and third parties either (i) through the recording of a declaration of transfer into the register of Shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) upon notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

Art. 9. Redemption of Shares.

9.1 The Company may redeem its own Shares to the extent permitted by these articles of association on the basis of amounts available for distribution, in accordance with the Law and the present articles.

9.2 The Company may issue redeemable shares in accordance with the provisions of article 49-8 of the Law.

9.3 Subject to article 9.6, all subscribed and fully paid-up MRPS shall be in whole or in part redeemable for the Redemption Consideration upon request of the Company in accordance with the provisions of article 49-8 of the Law and on a pro rata basis among the Shareholders, and shall, in any case, be redeemed on the date which is 49 years from the issue date of the MRPS. The redemption shall take place pursuant to a decision of the board of directors.

9.4 Upon redemption of the MRPS, each holder of redeemed MRPS shall receive a payment in cash in an aggregate amount equal to the nominal value of the redeemed MRPS plus the MRPS Premium Account amount related to such redeemed MRPS and any accrued but unpaid dividends with respect to such MRPS (the Redemption Consideration).

9.5 The Company may redeem its Ordinary Shares within the limits set forth by the Law. However, the redemption of Ordinary Shares is subject to prior redemption of all the MRPS.

9.6 The redemption of the MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption.

9.7 Redeemed MRPS shall be cancelled immediately upon their redemption by the Company.

9.8 An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the Shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the Shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital. The reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalization of reserves. This reserve is not required in case of a redemption using the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption.

C. General meetings of Shareholders

Art. 10. Powers of the general meeting of Shareholders.

10.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. The general meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

10.2 If the Company has only one Shareholder, any reference made herein to the "general meeting of Shareholders" shall be construed as a reference to the "sole Shareholder", depending on the context and as applicable and powers conferred upon the general meeting of Shareholders shall be exercised by the sole Shareholder.

Art. 11. Convening of general meetings of Shareholders.

11.1 The general meeting of Shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or, as the case may be, by the statutory auditor(s).

11.2 It must be convened by the board of directors or the statutory auditor(s) upon written request of one or several Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of Shareholders shall be held within a period of one (1) month from the receipt of such request.

11.3 The convening notice for every general meeting of Shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered Shareholders, but no proof that this formality has been complied with need be given. Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only and shall be dispatched to each Shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

11.4 If all of the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and have waived any convening requirements, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 12. Conduct of general meetings of Shareholders.

12.1 The annual general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on the second Monday of the month of January at 10:00 am CET. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

12.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of Shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer who need neither be Shareholders nor members of the board of directors. If all the Shareholders present at the general meeting decide that they can control the regularity of the votes, the Shareholders may unanimously decide to only appoint (i) a chairman and a secretary or (ii) a single person who will assume the role of the board and in such case there is no need to appoint a scrutineer. Any reference made herein to the "board of the meeting" shall in such case be construed as a reference to the "chairman and secretary" or, as the case may be, to the "single person who assumes the role of the board", depending on the context and as applicable. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of Shareholders.

12.3 An attendance list must be kept at all general meetings of Shareholders.

12.4 A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all Shareholders.

12.5 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

12.6 Each Shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the Shareholders, as well as for each proposal

three boxes allowing the Shareholder to vote in favour thereof, against, or abstain from voting by ticking the appropriate box.

12.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting to which they relate.

Art. 13. Quorum and Vote.

13.1 Each Ordinary Share entitles to one vote in general meetings of Shareholders.

13.2 The MRPS are non-voting shares in accordance with articles 44 to 47 of the Law. Each MRPS entitles the holder thereof to one vote on all specific matters upon which holders of non-voting preferred shares have the right to vote in accordance with article 46 of the Law.

13.3 Resolutions of the Shareholders are adopted at general meetings of the Shareholders in accordance with the Law and for the avoidance of doubt, the MRPS Holders will only be authorized to vote, and the general meeting of the Shareholders will then be composed of the Ordinary Shareholders and the MRPS Holders, in respect of the resolutions contained in article 46 of the Law. The general meeting of the Shareholders has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

13.4 Except as otherwise required by the Law or these articles of association, resolutions at a general meeting of Shareholders duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 14. Amendments of the articles of association. Except as otherwise provided herein, these articles of association may be amended by a majority of at least two thirds of the votes validly cast at a general meeting at which a quorum of more than half of the Company's share capital is present or represented. If no quorum is reached in a meeting, a second meeting may be convened in accordance with the Law and these articles of association which may deliberate regardless of the quorum and at which resolutions are taken at a majority of at least two thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 15. Change of nationality. The Shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 16. Adjournment of general meeting of Shareholders. Subject to the provisions of the Law, the board of directors may adjourn any general meeting of Shareholders being in progress for four (4) weeks. The board of directors shall do so at the request of Shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the general meeting of Shareholders shall be cancelled.

Art. 17. Minutes of general meetings of Shareholders.

17.1 The board of any general meeting of Shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any Shareholder upon its request.

17.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors or by any two of its members.

D. Management

Art. 18. Composition and Powers of the board of directors.

18.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members and a maximum of six (6) members who shall be divided among class A directors and class B directors. As long as Pa'iperlek Investments, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B175387 (or any of its rightful successors) is a shareholder of the Company, four class B directors shall be appointed from among persons designated by Pa'iperlek Investements (or by any of its rightful successors). In such case, two class A directors shall be appointed from among persons designated by the other shareholders. A reference in the present articles of association to "director(s)" without any specification shall be a reference to "class A director(s)" and "class B director(s)" indistinctively and as the context requires. However, where the Company has been incorporated by a single Shareholder or where it appears at a Shareholders' meeting that all the Shares issued by the Company are held by a sole Shareholder, the Company may be managed by a sole director until the next general meeting of Shareholders following the increase of the number of Shareholders. In such case, to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

18.2 The board of directors is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of Shareholders.

Art. 19. Daily management.

19.1 The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management shall, in accordance with article 60 of the Law, be delegated to the chairman of the board of directors and to one or more directors, officers or other agents, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the board of directors, where the daily management powers of the chairman of the board of directors shall comprise all matters other than Reserved Matters (as defined below).

19.2 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 20. Appointment, Removal and Term of office of directors.

20.1 The directors shall be appointed by the general meeting of Shareholders. Except as may otherwise be determined by the board of directors, the directors shall not be entitled to any their remuneration.

20.2 The term of office of a director may not exceed six (6) years and each director shall hold office until a successor is appointed. Directors may be re-appointed for successive terms.

20.3 Each director is appointed by the general meeting of Shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

20.4 Any director may be removed from office at any time with or without cause by the general meeting of Shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

20.5 If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director of the Company and may not be a director of the Company at the same time.

20.6 The board of directors may create committees. The Company shall at all times have at least a remuneration committee and an audit committee.

Art. 21. Vacancy in the office of a director.

21.1 In the event of a vacancy in the office of a director because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced director by the remaining directors until the next meeting of Shareholders which shall resolve on the permanent appointment in compliance with the applicable legal provisions.

21.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of Shareholders.

Art. 22. Convening meetings of the board of directors.

22.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman, or by any two directors, jointly. Meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting at least four times a year.

22.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors which has been communicated to all directors.

22.3 No prior notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a board meeting and waive any convening requirements or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of directors.

Art. 23. Conduct of meetings of the board of directors.

23.1 The board of directors shall elect among the class A directors a chairman who shall also be the chief executive officer of the Company and its subsidiaries. It may also choose a secretary who does not need to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

23.2 The chairman shall chair all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority of directors present at any such meeting. The chairman shall not have a casting vote.

23.3 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent one or more, but not all of the other directors.

23.4 Meetings of the board of directors may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

23.5 The board of directors can deliberate or act validly only if at least three of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

23.6 For the purpose of the present articles of association, "Reserved Matters" shall mean:

- approval of the annual budget (including the investment/capital expenditures and the strategic plan) and any material change of it;
- closing of the annual stand-alone and consolidated accounts of the Company and distribution of dividends and other reserves by the Company or any of its subsidiaries;
- any decision (investment or other undertaking) out of the ordinary course of business or outside the annual budget with a financial impact exceeding EUR 300,000;
- any acquisition or transfer of interests in businesses, joint ventures, subsidiaries;
- issuance of securities giving access immediately or in the future to the share capital of the Company or its subsidiaries, and amendments to the terms and conditions of the existing securities giving direct or indirect access to the share capital of the Company;
- execution, amendment or termination of any material agreement outside the ordinary course of business (amount exceeding EUR 300,000);
- any borrowing (including by way of bonds) not included in the budget and above an amount of EUR 300,000 per operation, any change to the existing finance documents and any early repayment with respect to the finance documents;
- any decision relating to a departure of an individual shareholder/director;
- decisions relating to the general remuneration policy (including in respect of bonuses) of the employees and directors of the Company or its subsidiaries;
- any grant of loans, securities or guarantees by any of the Company or its subsidiaries for an amount above EUR 300,000 per operation, to the exception of the guarantees given within the ordinary course of business to tax or custom administrations or clients not exceeding EUR 2,000,000;
- any (as regards the Company proposal for any) merger, division, conversion into another form of company, voluntary winding up, dissolution or liquidation of the Company or its subsidiaries;
- any (as regards the Company proposal for any) amendments made to the by-laws or internal rules of the Company or its subsidiaries;
- any (as regards the Company proposal for any) change of the accounts closing date, change or confirmation of the statutory auditors or change of the accounting principles of Company or its subsidiaries;
- the implementation of any stock option, company savings, contribution, profit-sharing scheme or other employees' related agreement for the employees and company officers and grant of options or other rights under or any modification of such schemes except as a result of a legal obligation;
- appointment, dismissal or replacement of any individual shareholder or, in general, any employee, officer, director or board member with annual compensation exceeding €125 000 in total (including bonuses but excluding employer's social charges);
- any action which would constitute a default or a breach under any finance documents to which the Company or any of its subsidiaries would be party or which would require an amendment of such finance documents or a prior authorization thereunder, and more generally any decision requiring the prior authorization of the financial institutions parties to any such finance documents;
- execution, amendment or termination of related party agreements;
- any significant change in the activity of ADB Belgium N.V. or any of its subsidiaries, including (i) the termination or launch by ADB Belgium N.V. or any of its subsidiaries of a product/service line within the Company or its subsidiaries, or (ii) the modification by ADB Belgium N.V. or any of its subsidiaries of a product/service line within the Company or its subsidiaries to the extent such modification has a significant impact on the activity of ADB Belgium N.V. or any of its subsidiaries;
- the commencement and management of any judicial, regulatory or arbitration proceedings of any kind, or the conclusion of any settlement agreement to which the Company or any of its subsidiaries is a party as defendant or plaintiff, and in which the amount of the claim exceeds EUR 300,000;
- any decision to list or relating to the listing of securities giving direct or indirect access to the share capital of the Company or any of its subsidiaries;
- any compensation granted to any member of the board of directors of the Company or any of its subsidiaries.
- any decision required for an exit process as such term may be defined in any Shareholders' agreement as may from time to time be in effect between the shareholders and the Company.

Decisions on Reserved Matters may only be taken with the affirmative approval of a majority of the directors including at least two (2) class B directors, present or represented at a duly convened meeting of the board of directors. Decisions on matters other than Reserved Matters shall be taken with the affirmative approval of a majority of the directors present or represented at a duly convened meeting of the board of directors.

The Company and the shareholders may enter from time to time into contractual agreements pursuant to which certain decisions shall mandatorily require the approval of the board of directors.

23.7 Save as otherwise provided by the Law, any director who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of Shareholders prior to such meeting taking any resolution on any other item.

23.8 Where the Company comprises a single director, transactions made between the Company and the director having an interest conflicting with that of the Company is only mentioned in the resolution of the sole director.

23.9 The conflict of interest rules shall not apply where the decision of the board of directors or the sole director relates to current operations entered into under normal conditions.

23.10 The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each director may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 24. Minutes of the meeting of the board of directors - Minutes of the decisions of the sole director.

24.1 The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore, or by any two (2) directors. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two (2) directors.

24.2 Decisions of the sole director shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole director.

Art. 25. Dealing with third parties.

25.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by (i) the signature of the sole director, or, if the Company has several directors, by the joint signature of any two (2) directors or by (ii) the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such power may have been delegated by the board of directors within the limits of such delegation.

25.2 Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated, acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 26. Auditor(s).

26.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six (6) years.

26.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of Shareholders.

26.3 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

26.4 If the general meeting of Shareholders of the Company appoints one or more approved auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

26.5. An approved auditor may only be removed by the general meeting of Shareholders with cause or with his approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of Profits - Interim Dividends

Art. 27. Financial year.

27.1 The financial year of the Company shall begin on the first of October of each year and shall end on the thirty of September of the following year.

27.2 When preparing the balance sheet and the profit and loss accounts at the end of the financial year, the board of directors shall book a provision equal to the amount of the MRPS Dividend due to the MRPS Holders for the relevant financial year as determined in these articles of association. Such provision will be at the disposal of the annual general meeting of the Shareholders.

Art. 28. Annual accounts and Allocation of profits.

28.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of directors draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

28.2 For each financial year, the credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the general meeting of the Shareholders, represents the annual net profits of the Company.

28.3 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

28.4 The remaining profits after allocation to the legal reserve, calculated in accordance with Luxembourg GAAP, represent the Available Profits and may be distributed as set forth under the present article below, as applicable.

28.5 Sums contributed to a reserve of the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing Shareholder agrees to such allocation.

28.6 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

28.7 Each financial year, out of the Available Profits, each MRPS Holder is entitled to a dividend per MRPS (the MRPS Dividend) of 7.585 % of (a) the nominal value or par value of each MRPS plus (b) the amount of the MRPS Premium Account divided by the number of MRPS in issue plus (c) any unpaid MRPS Dividend of previous years.

28.8 As applicable and should the Available Profits be sufficient to distribute the MRPS Dividend, in whole or in part, and the general meeting of the Shareholders makes no distribution resolution with respect to the MRPS Dividend, then the aggregate amount of the MRPS Dividends that should have been distributed to the MRPS holders as provisioned by the board of directors pursuant to article 27.2, shall be automatically allocated to a distributable reserve booked in a MRPS reserve account (the MRPS Reserve Account).

28.9 The MRPS Dividend is cumulative and recoverable, which means that MRPS Holders shall, during posterior financial years, recover the MRPS Dividend that they could not receive during the foregoing financial years during which there was no realized nor distributed Available Profits.

28.10 Therefore, should the result of a financial year not allow to fully pay the MRPS Dividend or should the general meeting of the Shareholders not decide to pay a dividend despite the existence of Available Profits, the unpaid fraction of the privileged dividend of a certain year shall be paid during subsequent years, without prejudice to other rights reserved to the MRPS in such hypothesis. The recovery of the MRPS Dividend is not limited in time. However, the MRPS do not give right to an additional payment of an ordinary dividend.

28.11 Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association. In particular, after distribution or allocation of the MRPS Dividends, as applicable, the remainder of the Available Profits (that is, the Available Profits less the aggregate MRPS Dividends) may be distributed to the holders of the Ordinary Shares.

28.12 Distributions shall be made to the Shareholders in proportion to the number of Shares they hold in the Company.

Art. 29. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

29.1 The board of directors may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

29.2 Any Share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the Shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 30. Liquidation.

30.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of Shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

30.2 After payment of all third party debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, each MRPS Holder will have a preferential right to payment and be entitled to the payment in cash of the fair market value of the Redemption Consideration.

30.3 If the Company cannot pay such amounts in full to all the MRPS Holders, payment will be made on a pro rata basis to each MRPS Holder.

30.4 The MRPS Holders being granted the full payment of any amount due to them shall not participate to the sharing out of the liquidation proceeds eventually existing thereafter, these liquidation proceeds being reserved to the Ordinary Shareholders.

H. Final clause - Governing law

Art. 31 Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law."

Sixth resolution:

The general meeting resolves to acknowledge the resignation of Mr. Patrick Mouterde and Mr. Benoit Cheron as directors of the Company with immediate effect.

The general meeting resolves to designate Mr Laurent Rivoire and Mr Dominique Robyns, being the remaining directors of the Company, as class B directors with immediate effect and confirm their appointment as class B directors until the annual general meeting of the Company to be held in 2014.

The general meeting resolves to appoint the following persons as new class B directors of the Company with immediate effect and for a period ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2014:

- Mr Albin Louit, born on 7 November 1982 in Pris, with professional address at 232, rue de Rivoli, F-75001 Paris, and
- Mr Emmanuel Mougeolle, born on 3 July 1977 in Epinal, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg..

The general meeting resolves to appoint the following persons as new class A directors of the Company with immediate effect and for a period ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2014:

- Mr Christian Onselaere, born on 21 December 1962 in Gent, with professional address at 585, Leuvensesteenweg, 1930 Zaventem, Belgium and
- Mr. Arnaud de Pommery, born on 20 March 1960 in Neuilly-Sur-Seine, with professional address at 585, Leuvensesteenweg, 1930 Zaventem, Belgium.

There being no further business, the meeting is closed at 10.15 a.m..

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the above appearing persons, known to the notary, such persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze mai.

Par devant Maître Loesch, notaire, de résidence à Mondorf-les-Bains,

s'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ADB Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.823, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 23 avril 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 9.50 heures sous la présidence de M. Laurent Rivoire, résidant à Paris;

lequel désigne comme secrétaire M. Benoît Chéron, résidant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée comme scrutateur Maître Michael Jonas, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée étant ainsi constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000), jusqu'à cinquante-six millions sept cent cinquante mille euros (EUR 56.750.000) par l'émission de deux milliards huit cent vingt-neuf millions cinq cent mille (2.829.500.000) nouvelles actions ordinaires et de deux milliards huit cent trente-sept millions cinq cent mille (2.837.500.000) action de préférence à rachat obligatoire, ayant chacune une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), suivant les droits et obligations inclus dans la refonte des statuts de la Société;

2. Décision, sur la base du rapport spécial du conseil d'administration, de créer un capital autorisé de la Société d'un montant de huit millions sept cent mille euros (EUR 8.700.000) excluant le capital social émis représenté par sept cent vingt millions (720.000.000) actions ordinaires et de cent cinquante millions (150.000.000) action de préférence à rachat obligatoire, ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, notamment afin de permettre la conversion des options sur titres émis par la Société le ou aux environs du 15 mai 2013, et d'autoriser le conseil d'administration à supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existant à tout toute les fois que cela sera opportun dans ce contexte;

3. Nomination de KPMG Luxembourg en tant que réviseurs d'entreprises agréée en charge des comptes consolidés;

4. Modification de certains articles des statuts concernant la composition et le fonctionnement du conseil d'administration de la Société;

5. Refonte des statuts de la Société;

6. Acceptation de la démission de M. Patrick Mouterde et de M. Benoît Cheron de leur fonction de d'administrateurs de la Société, désignation des administrateurs restants comme administrateurs de catégorie B, nomination de M. Albin Lout, M. Emmanuel Mougeolle comme nouveaux administrateurs de catégorie B et nomination de M. Christian Onselaere et M. Arnaud Pommeroy comme nouveaux administrateurs de catégorie A de la Société;

7. Divers.

II- Que l'actionnaire unique présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté le cas échéant, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire de l'actionnaire unique ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La procuration de l'actionnaire unique représenté, signée ne varietur, par la personne comparante restera attachée à cet acte.

III- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent ou représenté se reconnaissant dument convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale reconnaît que Païperlek Investments, une société à responsabilité limitée existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 175.387, a renoncé à ses droits préférentiels de souscription dans le cadre de l'augmentation de capital proposée.

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000), jusqu'à cinquante-six millions sept cent cinquante mille euros (EUR 56.750.000) par l'émission de deux milliards huit cent vingt-neuf millions cinq cent mille (2.829.500.000) nouvelles actions ordinaires et de deux milliards huit cent trente-sept millions cinq cent mille (2.837.500.000) actions privilégiées à rachat obligatoire («APRO»), ayant chacune une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), suivant les droits et obligations inclus dans la refonte des statuts de la Société.

Les deux milliards huit cent vingt-neuf millions cinq cent mille (2.829.500.000) nouvelles actions ordinaires et les deux milliards huit cent trente-sept millions cinq cent mille (2.837.500.000) nouvelles APRO ont été souscrites et entièrement payées comme suit:

1. Païperlek Investments ci-dessus dénommé souscrit à (i) deux milliards cinq cent vingt-neuf millions cinq cent mille (2.529.500.000) nouvelles actions ordinaires payées par un apport en espèces d'un montant de vingt-cinq millions deux cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 25.295.000), alloués aux actions ordinaires, et (ii) deux milliards cinq cent trente-sept millions cinq cent mille (2.537.500.000) APRO payées par un apport en espèces d'un montant de soixante-seize millions cent vingt-cinq mille euros (EUR 76.125.000), dont vingt-cinq millions trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 25.375.000) sont alloués aux APRO et cinquante millions sept cent cinquante mille euros (EUR 50.750.000) à la prime d'émission des APRO;

2. ADB Co-Investment S.C., une société civile existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés, souscrit à (i) trois cent millions (300.000.000) nouvelles actions ordinaires payées par un apport en espèces d'un montant de trois millions euros (EUR 3.000.000), alloués aux actions ordinaires, et (ii) trois cent millions (300.000.000) APRO payées par un apport en espèces d'un montant de neuf millions euros (EUR 9.000.000), dont trois millions euros (EUR 3.000.000) sont alloués aux APRO et six millions euros (EUR 6.000.000) à la prime d'émission des APRO.

Les actions et APRO souscrites ont été entièrement payées en numéraires par les actionnaires ci-dessus mentionnés de telle manière que le montant total de cent treize millions quatre cent vingt mille euros (EUR 113.420.000) est à la disposition de la Société, comme cela a été montré au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de créer un capital autorisé excluant le capital émis de la Société d'un montant de huit millions sept cent mille euros (EUR 8.700.000), représenté par sept cent vingt millions (720.000.000) actions ordinaires et cent cinquante millions (150.000.000) APRO ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune, en application des dispositions de l'article 32 de la loi du 10 août 1915 portant sur les sociétés commerciales (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Cette autorisation est limitée à une période expirant cinq (5) ans après le jour de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des statuts refondus reproduits ci-après ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, ou d'augmenter le capital autorisé de la Société conformément aux stipulations des statuts de la Société

Après avoir entendu le rapport spécial du conseil d'administration, en application de l'article 32-3 (5) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, l'assemblée générale décide que le conseil d'administration est autorisé par la présente à émettre, de temps à autres, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, des actions avec ou sans prime d'émission,

de consentir des options de souscription d'actions dans la limite du capital autorisé et en particulier d'émettre de nouvelles actions en conversion des 300,000,000 options sur titres émises par la Société le 15 mai 2013, sans réserver de droit préférentiel aux actionnaires existants au moment de l'émission de ces nouvelles actions. L'assemblée générale confirme et approuve que la caractéristique de convertibilité des options sur titres émises par la Société le 15 mai 2013 prend effet lors de l'adoption de la présente résolution sans que les actionnaires existants ne bénéficient de droit préférentiel de souscription dans ce contexte.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer KPMG Luxembourg, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé en charge des comptes consolidés de la Société, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2014.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier les articles 18.1, 19.1, 20.1, 22.1, 23.1, 23.5, 23.7 et d'ajouter un article 20.6 aux statuts de la Société pour modifier le fonctionnement du conseil d'administration. Les changements sont reflétés dans le refonte des statuts ci-dessous.

Cinquième résolution:

A la suite des précédentes, l'assemblée générale décide de refondre l'intégralité des statuts de la Société qui ont désormais la teneur suivante:

«A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société anonyme sous la dénomination «ADB Luxembourg S.A.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille en vue de sa réalisation par la vente, l'appel public à l'épargne, l'échange ou autre.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil d'administration.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cinquante-six millions sept cent cinquante mille euros (EUR 56.750.000), représenté par (i) deux milliards huit cent trente-sept millions cinq cent mille (2,837,500,000) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»), et (ii) deux milliards huit cent trente-sept millions cinq cent mille (2,837,500,000) actions préférentielles à rachat obligatoire sans droit de vote, ayant chacune une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) (les «MRPS» et les Actions Ordinaires sont désignés ci-après collectivement comme les «Actions»). Chaque détenteur d'Actions Ordinaires est désigné ci-après comme l'«Actionnaire Ordinaire», chaque détenteur de MRPS est désigné ci-après comme l'«Actionnaire MRPS», et les Actionnaires MRPS et les Actionnaires Ordinaires sont désignés ci-après collectivement comme les «Actionnaires».

5.2 Toute prime d'émission payée en relation avec les MRPS est versée sur un compte «prime d'émission MRPS» (le «Compte Prime d'Emission MRPS»), et la Société verse sur un tel compte, dans la devise de leur paiement effectif, le montant ou la valeur de tout excédent de capital additionnel apporté par les Actionnaires MRPS à la Société et de tout montant affecté à ce Compte Prime d'Emission MRPS conformément aux présents statuts.

5.3 Toute prime d'émission payée en relation avec les Actions Ordinaires est versée sur un compte «prime d'émission Actions Ordinaires» (le «Compte Prime d'Emission Actions Ordinaires»), et la Société verse sur un tel compte, dans la devise de leur paiement effectif, le montant ou la valeur de tout excédent de capital additionnel apporté par les Actionnaires Ordinaires à la Société et de tout montant affecté à ce Compte Prime d'Emission Actions Ordinaires conformément aux présents statuts.

5.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts ou dans les conditions prévues par l'article 6.

5.5 Toutes nouvelles Actions à libérer en numéraire doivent être offertes par préférence à (aux) (l')Actionnaire(s) existant(s). En cas de pluralité d'Actionnaires, ces Actions sont offertes aux Actionnaires en proportion du nombre d'Actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration doit déterminer la période au cours de laquelle ce droit préférentiel de souscription pourra être exercé, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à compter de l'envoi à chaque Actionnaire d'une lettre recommandée annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des Actionnaires peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel de souscription de (des) (l') Actionnaire(s) existant(s) conformément aux dispositions applicables en matière de modification des statuts.

Art. 6. Capital social autorisé.

6.1 Le capital social autorisé, à l'exclusion du capital social, est fixé à huit millions sept cent mille euros (EUR 8.700.000), composé de (i) sept cent vingt millions (720.000.000) Actions Ordinaires et (ii) cent cinquante millions (150.000.000) MRPS, ayant chacune une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune. Pendant une période de temps de cinq (5) années à compter de la date du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 15 mai 2013, le conseil d'administration est autorisé d'émettre des Actions Ordinaires et/ou des MRPS, d'accorder des options, de souscrire à des Actions Ordinaires et/ou des MRPS et d'émettre tous autres instruments convertibles en Actions Ordinaires et/ou en MRPS dans les limites du capital social autorisé aux personnes et dans les conditions qu'il juge acceptables et spécifiquement de procéder à l'émission sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription au titre des Actions Ordinaires et/ou MRPS émises. Une telle autorisation peut être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée selon les modalités requises pour une modification des présents statuts, à chaque fois pour une période n'excédant pas cinq (5) ans. Tous les MRPS émis conformément à ce capital social autorisé confèrent les mêmes droits financiers et politiques que les MRPS originaux alors en circulation, y compris, pour éviter tout doute, le droit au Dividende MRPS comme s'ils avaient été émis à la même date que celle des MRPS originaux.

6.2 Le capital social autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée selon les modalités requises pour une modification des présents statuts.

Art. 7. Parts sociales.

7.1 Le capital social de la Société est divisé en Actions ayant chacune la même valeur nominale.

7.2 Les Actions de la Société sont nominatives.

7.3 La Société peut avoir un ou plusieurs Actionnaires.

7.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant un Actionnaire n'entraîne pas la dissolution de la Société.

7.5 Aucune sûreté (incluant, mais non limitativement, hypothèques, charges (fixes, flottantes, fondées en droit ou en équité), nantissements, privilèges ou cessions à titre de garantie) sur les MRPS ne peut être créée par qui que ce soit (y compris les Actionnaires MRPS) sans l'approbation préalable du conseil d'administration.

Art. 8. Registre des Actions - Transfert des Actions.

8.1 Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera mis à disposition de chaque Actionnaire pour consultation. Ce registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription seront émis sur demande et aux frais de l'Actionnaire demandeur.

8.2 Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par Action. Les copropriétaires indivis devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

8.3 Les Actions ne sont cessibles que selon les modalités prévues par tout pacte d'Actionnaires pouvant à tout moment être en vigueur entre les Actionnaires et la Société.

8.4 Tout transfert d'Actions deviendra opposable à la Société et aux tiers soit (i) sur inscription d'une déclaration de cession dans le registre des Actionnaires, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou (ii) sur notification de la cession à la Société ou sur acceptation de la cession par la Société.

Art. 9. Rachat d'Actions.

9.1 La Société peut racheter des propres Actions dans la mesure où les présents statuts le permettent, sur la base de montants disponibles pour distribution, conformément à la Loi et aux présents statuts.

9.2 La Société peut émettre des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi.

9.3 Sous réserve de l'article 9.6, tous les MRPS souscrits et entièrement libérés sont rachetables, en totalité ou en partie, en contrepartie de la Contrepartie de Rachat sur demande de la Société conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi et sur une base proratisée, et devront, dans tous les cas, être rachetées à la date qui est de [49] années après la date d'émission des MRPS. Le rachat a lieu sur décision du conseil d'administration.

9.4 Lors d'un rachat de MRPS, chaque détenteur de MRPS racheté(s) reçoit un paiement en espèces d'un montant total égal à la valeur nominale du (des) MRPS racheté(s) additionné du montant du Compte Premium MRPS lié au(x) MRPS racheté(s) en question et tous dividendes accumulés et impayés en relation avec le(s) dit(s) MRPS (la «Contrepartie de Rachat»).

9.5 La Société peut racheter ses propres Actions Ordinaires dans les limites imposées par la Loi. Cependant, le rachat d'Actions Ordinaires est conditionné par le rachat préalable de tous les MRPS.

9.6 Le rachat des MRPS ne peut être effectué qu'en utilisant les sommes disponibles pour distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi et le produit d'une nouvelle émission réalisée en vue d'un tel rachat.

9.7 Les MRPS rachetés doivent être immédiatement annulés après leur rachat par la Société.

9.8 Un montant égal à la valeur nominale, ou, en absence de valeur nominale, la valeur comptable, de toutes les Actions rachetées doit être inclus dans une réserve qui ne peut être distribuée aux Actionnaires sauf en cas de réduction du capital social souscrit. La réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social souscrit par une capitalisation de réserves. Cette réserve n'est pas requise en cas de rachat utilisant le produit d'une nouvelle émission réalisée en vue d'effectuer un tel rachat.

C. Assemblées générales d'actionnaires

Art. 10. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires.

10.1 Les Actionnaires exercent leurs droits collectifs en assemblée générale d'Actionnaires. Toute assemblée générale d'Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

10.2 Si la Société a un Actionnaire unique, toute référence faite à «l'assemblée générale des Actionnaires» devra, selon le contexte et le cas échéant, être entendue comme une référence à «l'Actionnaire unique», et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires devront être exercés par l'Actionnaire unique.

Art. 11. Convocation des assemblées générales d'Actionnaires.

11.1 L'assemblée générale des Actionnaires de la Société peut, à tout moment, être convoquée par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par le(s) commissaire(s).

11.2 L'assemblée générale des Actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) sur demande écrite d'un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. En pareil cas, l'assemblée générale des Actionnaires devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

11.3 Les convocations pour toute assemblée générale des Actionnaires contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sont effectuées au moyen d'annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les convocations par lettre doivent être envoyées huit (8) jours avant l'assemblée générale aux Actionnaires en nom, sans qu'il ne doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Lorsque toutes les Actions émises par la Société sont des Actions nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettre recommandée et devront être adressées à chaque Actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée générale des Actionnaires.

11.4 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des Actionnaires peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

Art. 12. Conduite des assemblées générales d'Actionnaires.

12.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le second Lundi du mois de janvier à 10:00 heures. Si la date indiquée est un jour férié, l'assemblée générale des Actionnaires aura lieu le jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales d'Actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.

12.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale d'Actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, sans qu'il ne soit nécessaire que ces membres du bureau de l'assemblée soient Actionnaires ou membres du conseil d'administration. Si tous les Actionnaires présents à l'assemblée générale décident qu'ils sont en mesure de contrôler la régularité des votes, les Actionnaires peuvent, à l'unanimité, décider de nommer uniquement (i) un président et un secrétaire ou (ii) une seule personne chargée d'assurer les fonctions du bureau de l'assemblée, rendant ainsi inutile la nomination d'un scrutateur. Toute référence faite au «bureau de l'assemblée» devra en ce cas être entendue comme faisant référence aux «président et secrétaire» ou, le cas échéant et selon le contexte, à «la personne unique qui assume le rôle de bureau de l'assemblée». Le bureau doit notamment s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, au partage des voix et à la représentation des Actionnaires.

12.3 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale d'Actionnaires.

12.4 Un Actionnaire peut participer à toute assemblée générale des Actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les Actionnaires.

12.5 Les Actionnaires qui prennent part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

12.6 Chaque Actionnaire peut voter à une assemblée générale des Actionnaires au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises à l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'Actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

12.7 Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre résolution proposée ou (iii) exprimant une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des Actionnaires à laquelle ils se rapportent.

Art. 13. Quorum et Vote.

13.1 Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix en assemblée générale des Actionnaires.

13.2 Les MRPS sont des actions sans droit de vote conformément aux articles 44 à 47 de la Loi. Chaque MRPS confère à son détenteur un droit de vote pour toutes les questions spécifiques sur lesquelles les détenteurs d'actions préférentielles sans droit de vote ont le droit de voter conformément à l'article 46 de la Loi.

13.3 Les résolutions des Actionnaires sont adoptées aux assemblées générales des Actionnaires conformément à la Loi et, pour éviter tout doute, les Actionnaires MRPS ne seront autorisés de voter, et l'assemblée générale des Actionnaires ne sera alors composée des Actionnaires Ordinaires et des Actionnaires MRPS, que dans l'hypothèse des résolutions détaillées à l'article 46 de la Loi. L'assemblée générale des Actionnaires dispose des pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous actes et opérations conformes à l'objet social.

13.4 Sauf disposition contraire de la Loi ou des statuts, les décisions prises en assemblée générale d'Actionnaires dûment convoquées ne requièrent aucune condition de quorum et sont adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées quelle que soit la part du capital social représentée. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 14. Modification des statuts. Sauf disposition contraire, les présents statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires valablement exprimées lors d'une assemblée générale des actionnaires à laquelle plus de la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée, une seconde assemblée pourra être convoquée dans les conditions prévues par la Loi et les présents statuts qui pourra alors délibérer quel que soit le quorum et au cours de laquelle les décisions seront adoptées à la majorité des deux-tiers des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 15. Changement de nationalité. Les Actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des actionnaires.

Art. 16. Ajournement des assemblées générales des actionnaires. Dans les conditions prévues par la Loi, le conseil d'administration peut, ajourner séance tenante, une assemblée générale d'Actionnaires à quatre (4) semaines. Le conseil

d'Administration peut prendre une telle décision à la demande des Actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Dans l'hypothèse d'un ajournement, toute décision déjà adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires sera annulée.

Art. 17. Procès-verbal des assemblées générales d'actionnaires.

17.1 Le bureau de toute assemblée générale des Actionnaires doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout autre Actionnaire à sa demande.

17.2 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux, à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers devra être certifié(e) conforme à l'original par le notaire dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée aurait été retranscrite dans un acte authentique, ou devra être signé par le président du conseil d'administration ou par deux membres du conseil d'administration.

D. Administration

Art. 18. Composition et Pouvoirs du conseil d'administration.

18.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres et au maximum de six (6) membres qui sont soit administrateurs de catégorie A soit administrateurs de catégorie B. Tant que Païperlek Investments, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B175387 (ou tout successeur légitime de cette dernière), est actionnaire de la Société, quatre administrateurs de catégorie B doivent être nommés parmi les personnes choisies par Païperlek Investments (ou tout successeur légitime de cette dernière). Dans un tel cas, deux administrateurs de catégorie A doivent être nommés parmi les personnes choisies par les autres actionnaires. Toute référence dans les présents statuts à un (aux) «administrateur(s)» sans précision supplémentaire doit être lue comme une référence à un (aux) «administrateur(s) de catégorie A» et à un (aux) «administrateur(s) de catégorie B» indistinctement et en fonction du contexte. Cependant, lorsque la Société a été constituée par un Actionnaire unique ou lorsqu'il apparaît, lors d'une assemblée générale d'Actionnaires, que toutes les actions émises par une Société sont détenues par un Actionnaire unique, la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à la prochaine assemblée générale d'Actionnaires consécutive à l'augmentation du nombre d'Actionnaires. Dans cette hypothèse, le cas échéant et lorsque l'expression «administrateur unique» n'est pas mentionnée expressément dans les présents statuts, une référence au «conseil d'administration» utilisée dans les présents statuts doit être entendue comme une référence à l'«administrateur unique».

18.2 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile afin de réaliser l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 19. Gestion journalière.

19.1 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en rapport avec une telle gestion journalière doit, en conformité avec l'article 60 de la Loi être déléguée au président du conseil d'administration et à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou mandataires, agissant individuellement ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront déterminés par une décision du conseil d'administration, sachant que les pouvoirs de gestion journalière du président s'étendent sur tous les domaines à l'exception des Domaines Réservés (tels que définis ci-dessous).

19.2 La Société peut également conférer des pouvoirs spéciaux au moyen d'une procuration authentique ou d'un acte sous seing privé.

Art. 20. Nomination, Révocation et Durée des mandats des administrateurs.

20.1 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires. Sous réserve d'une décision contraire du conseil d'administration, les administrateurs n'ont droit à aucune rémunération.

20.2 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) ans et chaque administrateur doit rester en fonction jusqu'à ce qu'un successeur ait été désigné. Les administrateurs peuvent faire l'objet de réélections successives.

20.3 Chaque administrateur est nommé à la majorité simple des voix valablement exprimées à une assemblée générale des Actionnaires.

20.4 Chaque administrateur peut être révoqué de ses fonctions à tout moment et sans motif par l'assemblée générale des Actionnaires à la majorité simple voix valablement exprimées.

20.5 Si une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner une personne physique en qualité de représentant permanent qui doit assurer cette fonction au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale peut révoquer son représentant permanent uniquement si elle nomme simultanément son successeur. Une personne physique peut uniquement être le représentant permanent d'un seul (1) administrateur de la Société et ne peut être simultanément administrateur de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut créer des comités. La Société doit à tout moment avoir au moins un comité de rémunération et un comité d'audit.

Art. 21. Vacance d'un poste d'administrateur.

21.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, à la faillite, à la retraite ou autre, cette vacance pourra être comblée à titre temporaire et pour une durée ne pouvant excéder le mandat initial de l'administrateur qui fait l'objet d'un remplacement par les administrateurs restants jusqu'à ce que la prochaine assemblée générale d'Actionnaires, appelée à statuer sur la nomination permanente d'un nouvel administrateur en conformité avec les dispositions légales applicables.

21.2 Dans l'hypothèse où la vacance surviendrait alors que la Société est gérée que par un administrateur unique, cette vacance devra être comblée sans délai par l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 22. Convocation aux conseils d'administration.

22.1 Le conseil d'administration se réunit à la demande du président, ou à la demande conjointe de deux administrateurs. Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an au siège social de la Société, sauf indication contraire dans la convocation.

22.2 Une convocation écrite à toute réunion du conseil d'administration doit être adressée aux administrateurs vingt-quatre (24) heures au moins avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être exposés dans la convocation. Cette convocation peut être omise si chaque administrateur y consent par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du conseil d'administration dont l'heure et l'endroit auront été déterminés dans une décision précédente adoptée par le conseil d'administration et qui aura été communiquée à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

22.3 Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration et renonceraient à toute formalité de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Art. 23. Conduite des réunions du conseil d'administration.

23.1 Le conseil d'administration élit parmi les administrateurs de catégorie A un président qui sera également le directeur général de la Société et de ses filiales. Il peut également élire un secrétaire qui n'est pas nécessairement un administrateur et qui est chargé de la tenue du procès-verbal de chaque conseil d'administration.

23.2 Le président doit présider toute réunion du conseil d'administration, mais, en son absence, le conseil d'administration peut nommer un autre administrateur en qualité de président temporaire par une décision adoptée à la majorité des administrateurs présents. Le président n'a pas de voix prépondérante.

23.3 Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en désignant comme mandataire un autre membre du conseil d'administration par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen analogue de communication, la copie d'une telle désignation constituant une preuve suffisante d'un tel mandat.

23.4 Les réunions du conseil d'administration peuvent aussi être tenues par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à de telles réunions de s'entendre les unes les autres de manière continue et permettant une participation effective à ces réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaudra à une participation en personne et la réunion devra être considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

23.5 Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer ou statuer que si au moins trois des administrateurs sont présents ou représentés.

23.6 Au titre des présents statuts, les «Domaines Réservés» désignent:

- l'approbation du budget annuel (y compris les dépenses d'investissement/en capital et le plan stratégique) et toute modification significative de ce dernier;
- la clôture des comptes annuels statutaires et consolidés de la Société et distribution de dividendes et d'autres réserves par la Société ou par toute filiale de la Société;
- toute décision (investissement ou autre entreprise) sortant du cadre normal des affaires ou en dehors du budget annuel et ayant un impact financier de plus de 300.000 euros;
- toute acquisition ou transfert de participations dans des entreprises, des joint-ventures, des filiales;
- l'émission de titres donnant un accès immédiat ou futur au capital social de la Société ou de ses filiales, et modifications des modalités et conditions des titres existants donnant un accès direct ou indirect au capital social de la Société;
- la signature, la modification ou la rupture de tout contrat important sortant du cadre normal des affaires (au montant excédant 300.000 euros);
- tout emprunt (y compris au moyen d'obligations) non inclus dans le budget et excédant le montant de 300.000 euros par opération, toute modification des documents de financement existants et tout remboursement anticipé en rapport avec les documents de financement;
- toute décision concernant le départ d'un actionnaire/administrateur particulier;

- les décisions concernant la politique générale de rémunération (y compris en matière de primes) des employés et gérants de la Société ou de ses filiales;
- tout octroi de prêts, de sûretés ou de garanties par la Société ou toutes filiales de la Société pour un montant de plus de 300.000 euros par opération, à l'exception des garanties accordées dans le cadre normal des affaires aux administrations fiscales ou douanières ou aux clients et qui n'excèdent pas 2.000.000 euros;
- toute (proposition de la Société relative à une) fusion, scission, changement de forme juridique, liquidation volontaire, dissolution ou liquidation de la Société ou de ses filiales;
- toute (proposition de la Société relative à une) modification des statuts ou des règles internes de la Société ou de ses filiales;
- toute (proposition de la Société relative à une) modification de la date de clôture des comptes, modification ou confirmation des commissaires aux comptes ou modification des principes comptables de la Société ou de ses filiales;
- la mise en œuvre de toute option d'achat, tout plan d'épargne d'entreprise, tout régime à cotisations, tout régime de partage des bénéfices ou toute convention relative aux salariés pour les salariés et les mandataires sociaux et l'octroi d'options ou autres droits en vertu de ou toute modification de tels régimes à l'exception des droits résultant d'obligations légales;
- la nomination, la révocation ou le remplacement de tout actionnaire particulier ou, en général, de tout salarié, mandataire, directeur ou administrateur recevant une compensation annuelle d'un total de plus de 125.000 euros (incluant les primes mais excluant les charges sociales de l'employeur);
- toute action qui constituerait un manquement ou une violation selon tout document de financement auquel la Société ou toute filiale de la Société serait partie ou qui nécessiterait une modification de ce document de financement ou une autorisation préalable en vertu de ce dernier, et, plus généralement, toute décision exigeant l'autorisation préalable des institutions financières parties à n'importe lequel de ces documents de financement;
- la signature, la modification ou la rupture de toutes conventions avec une partie liée;
- tout changement significatif dans l'activité de ADB Belgium N.V. ou de l'une de ses filiales, y compris (i) la cessation ou le lancement par ADB Belgium N.V. ou l'une de ses filiales d'une ligne de produits/services au sein de la Société ou de ses filiales, ou (ii) la modification par ADB Belgium N.V. ou par l'une de ses filiales d'une ligne de produits/services au sein de la Société ou de ses filiales dans la mesure où une telle modification a un impact significatif sur l'activité de ADB Belgium N.V. ou sur l'une de ses filiales;
- le commencement et la gestion de toute sorte de procédure judiciaire, réglementaire ou arbitrale, ou la conclusion de tout accord transactionnel auquel la Société ou l'une de ses filiales est défenderesse ou demanderesse, et dans lequel le montant de la demande excède EUR 300.000;
- toute décision de cotation ou relative à la cotation de titres donnant un accès direct ou indirect au capital social de la Société ou de l'une de ses filiales;
- toute compensation accordée à tout membre du conseil d'administration de la Société ou de l'une de ses filiales;
- toute décision requise pour un processus de sortie, sachant que ce processus peut être régi par un quelconque pacte d'Actionnaires pouvant à tout moment être en vigueur entre les actionnaires et la Société.

Les décisions concernant les Domaines Réservés ne peuvent être adoptées qu'avec le vote positif de la majorité des administrateurs, incluant le vote positif d'au moins deux (2) administrateurs de catégorie B, présents ou représentés, lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée. Les décisions concernant des domaines autres que les Domaines Réservés sont adoptées avec le vote positif de la majorité des administrateurs présents ou représentés lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée.

La Société et les actionnaires peuvent conclure à tout moment des conventions en vertu desquelles certaines décisions requerraient impérativement l'approbation du conseil d'administration.

23.7 Sauf disposition contraire de la Loi, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une opération soumise à l'autorisation du conseil d'administration qui serait contraire aux intérêts de la Société, doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et cette déclaration doit être actée dans le procès-verbal du conseil d'administration. L'administrateur concerné ne peut prendre part ni aux discussions relatives à cette opération, ni au vote y afférent. Ce conflit d'intérêts doit également faire l'objet d'une communication aux actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale des Actionnaires, et avant toute prise de décision de l'assemblée générale des Actionnaires sur tout autre point à l'ordre du jour.

23.8 Lorsque la Société ne comprend qu'un administrateur unique, les opérations conclues entre la Société et cet administrateur en situation de conflit d'intérêts avec la Société doivent simplement être mentionnées dans la décision de l'administrateur unique.

23.9 Les règles du conflit d'intérêts ne s'appliquent pas lorsque la décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique se rapporte à des opérations courantes, conclues à des conditions normales.

23.10 Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des décisions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication. Les administrateurs peuvent exprimer leur consentement séparément, l'intégralité des consentements constituant une preuve de l'adoption des décisions. La date d'adoption de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 24. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration - Procès-verbaux des décisions de l'administrateur unique.

24.1 Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration doit être signé par le président du conseil d'administration, ou en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) administrateurs présents. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par le président du conseil d'administration ou par deux (2) administrateurs.

24.2 Les décisions de l'administrateur unique doivent être retranscrites dans des procès-verbaux qui doivent être signés par l'administrateur unique. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par l'administrateur unique.

Art. 25. Relations avec les tiers.

25.1 La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par

(i) la signature de l'administrateur unique ou, si la société a plusieurs administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par

(ii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration dans les limites d'une telle délégation.

25.2 Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée à l'égard des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration, agissant individuellement ou conjointement dans les limites d'une telle délégation.

E. Audit et Surveillance de la société

Art. 26. Commissaire.

26.1 Les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des Actionnaires désignera les commissaires et déterminera la durée de leurs fonctions, qui ne pourra excéder six (6) ans.

26.2 Tout commissaire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires.

26.3 Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

26.4 Si l'assemblée générale des Actionnaires de la Société désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'obligation de nommer un (des) commissaire (s) est supprimée.

26.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des Actionnaires uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 27. Exercice social.

27.1 L'exercice social de la Société commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante.

27.2 Lorsqu'il prépare le bilan et le compte des profits et pertes à la fin de l'exercice social, le conseil d'administration doit constituer une provision égale au montant du Dividende MRPS dû aux Actionnaires MRPS au titre de l'exercice social considéré tel que déterminé par les présents statuts. Une telle provision sera à la disposition de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Art. 28. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

28.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil d'administration dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

28.2 Pour chaque exercice social, le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'assemblée générale des Actionnaires, représente les bénéfices annuels nets de la Société.

28.3 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5 %) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

28.4 Les bénéfices restants après affectation à la réserve légale, calculés en conformité avec les normes comptables luxembourgeoises, représentent les Bénéfices Disponibles et peuvent être distribués conformément au présent article, le cas échéant.

28.5 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire apporteur y consent.

28.6 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

28.7 Pour chaque exercice social, chaque Actionnaire MRPS a le droit à un dividende au titre de chaque MRPS détenu prélevé des Bénéfices Disponibles (le «Dividende MRPS») de 7,585 % de (a) la valeur nominale ou comptable de chaque MRPS additionné du (b) montant du Compte Premium MRPS divisé par le nombre MRPS en émission additionné de (c) tout Dividende MRPS non payé des années précédentes.

28.8 Le cas échéant et si les Bénéfices Disponibles sont suffisants pour distribuer le Dividende MRPS, en intégralité ou en partie, et que l'assemblée générale des Actionnaires ne procède à aucune distribution liée au Dividende MRPS, alors le montant total des Dividendes MRPS qui auraient dû être distribués aux Actionnaires MRPS tel que approvisionné par le conseil d'administration en vertu de l'article 27.2, devra être automatiquement affecté à une réserve distribuable versée sur un compte de réserve MRPS (le «Compte de Réserve MPRS»).

28.9 Le Dividende MRPS est cumulatif et recouvrable, ce qui signifie que les Actionnaires MRPS pourront, durant les exercices sociaux postérieurs, recouvrer le Dividende MRPS qu'ils n'avaient pas pu recevoir lors des exercices sociaux précédents durant lesquels aucun Bénéfice Distribuable n'a été réalisé ou distribué.

28.10 Par conséquent, si le résultat d'un exercice social ne permet pas l'intégralité du paiement du Dividende MRPS ou si l'assemblée générale des Actionnaires décide de ne pas distribuer de dividende en dépit de l'existence de Bénéfices Disponibles, la fraction non payée du dividende privilégié d'une certaine année sera payée durant les années suivantes, sans préjudice aux autres droits réservés au titre des MRPS dans une telle hypothèse. Le recouvrement du Dividende MRPS n'est pas limité dans le temps. Cependant, les MRPS ne donnent pas de droit à une distribution additionnelle d'un dividende ordinaire.

28.11 Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts. En particulier, après distribution ou attribution des Dividendes MRPS, le cas échéant, le reste des Bénéfices Disponibles (c'est-à-dire, les Bénéfices Disponibles soustraits du montant total des Dividendes MRPS) peut être distribué aux détenteurs d'Actions Ordinaires.

28.12 Les distributions aux Actionnaires seront effectuées en proportion du nombre d'Actions qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 29. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

29.1 Le conseil d'administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi.

29.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux Actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 30. Liquidation.

30.1 En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

30.2 Après l'acquittement de toutes les dettes et obligations de la Société à l'égard des tiers ou le dépôt de tous fonds à cet effet, chaque Actionnaire MRPS aura un droit préférentiel de paiement et un droit de paiement en espèces de la juste valeur marchande de la Contrepartie du Rachat.

30.3 Si la Société ne peut payer l'intégralité de telles sommes aux Actionnaires MRPS, ces derniers reçoivent un paiement sur une base proratisée.

30.4 Les Actionnaires MRPS ayant obtenu le paiement de toute somme qui leur est due, ne peuvent être pris en compte pour la répartition du produit de liquidation pouvant résulter après opération, ce produit de liquidation étant réservé aux Actionnaires Ordinaires.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 31. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.»

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de prendre acte de la démission des sieurs Patrick Mouterde et Benoît Cheron de leur fonction d'administrateurs de la Société avec effet immédiat.

L'assemblée générale décide de désigner M. Laurent Rivoire et M. Dominique Robyns, étant les administrateurs restants, comme administrateurs de catégorie B et de confirmer la durée de leur nomination jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2014.

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes comme nouveaux administrateurs de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2014:

- M. Albin Louit, né le 7 novembre 1982 à Paris, avec adresse professionnelle au 232, rue de Rivoli, F-75001 Paris, et
- M. Emmanuel Mougeolle, né le 3 juillet 1977 à Epinal avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes comme nouveaux administrateurs de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2014:

- M. Christian Onseleere, né le 21 décembre 1962 à Gent, avec adresse professionnelle à 585, Leuvensesteenweg, 1930 Zaventem, Belgique, et
- M. Arnaud de Pommery, né le 20 mars 1960 à Neuilly-sur-Seine, avec adresse professionnelle à 585, Leuvensesteenweg, 1930 Zaventem, Belgique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.15 heures

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Rivoire, B. Chéron, M. Jonas, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 17 mai 2013. REM/2013/803. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013076220/1204.

(130094475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Farenzena Jules Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3531 Dudelange, 81, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 73.366.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013076401/11.

(130094512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Ideal Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.262.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

IM JAHRE ZWEITAUSENDDREIZEHN, DEN DRITTEN JUNI.

Vor der unterzeichneten Notarin Cosita DELVAUX, mit Amtswohnsitz in Redange-sur-Attert, Großherzogtum Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital ("société d'investissement à capital variable") "IDEAL INVEST SICAV, in Liquidation", mit Sitz in L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 63262, zu einer außerordentlichen Generalversammlung („Versammlung“) zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den damals zu Luxemburg amtierenden Notar Frank Baden, am 27. Februar 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 179 vom 25. März 1998.

Die Gesellschaft wurde in Liquidation gesetzt gemäß Urkunde aufgenommen durch die amtierende Notarin am 13. Mai 2013, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Nicole HOFFMANN, geschäftsansässig in Luxemburg-Stadt, um 10.00 Uhr eröffnet.

Die Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Nicole PIRES, geschäftsansässig in Luxemburg-Stadt.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin der Versammlung Frau Lydie MOULARD, geschäftsansässig in Luxemburg-Stadt.

Die Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab und ersucht die Notarin dieselben zu beurkunden:

I. Die Aktionäre, sowie deren bevollmächtigte Vertreter, sowie die Stückzahl der vertretenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen; diese Anwesenheitsliste, welche durch die anwesenden Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter und den Versammlungsvorstand gezeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt um mit derselben registriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, welche durch die Anwesenden „ne varietur“ paraphiert wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde ebenfalls beigefügt.

II. Die gegenwärtige Versammlung wurde einberufen durch Einladung mit der hiernach angegebenen Tagesordnung:

- durch Rundschreiben vom 16. Mai 2013 an die im Namensregister eingetragenen Aktionäre,
- in der "Börsenzeitung" (Deutschland) am 16. und 24. Mai 2013, sowie
- in der Tageszeitung "Tageblatt" (Luxemburg) am 16. und 24. Mai 2013,
- in „Der Standard“, (Österreich) am 16. und 24. Mai 2013,
- im Mémorial, Recueil C, am 16. und 24. Mai 2013, sowie
- im elektronischen Bundesanzeiger (Deutschland) am 16. und 24. Mai 2013.

III. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Genehmigung des Liquidationsberichts und Auskehrung des Liquidationsbetrages
2. Entlastung des Liquidators
3. Bericht des Abschlussprüfers bezüglich der Liquidation
4. Entlastung des Abschlussprüfers bezüglich der Liquidation
5. Beschlussfassung über die Aufbewahrung der Fondsakten und -bücher der Gesellschaft
6. Auflösung der Gesellschaft

IV. Aus der vorbezeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 33.788 Aktien, 735 Aktien anlässlich der gegenwärtigen Versammlung anwesend oder vertreten sind.

Nach Beratung nimmt die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse an:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung stimmt dem Bericht des Liquidators zu und beschließt einstimmig die Auskehrung des Liquidationsbetrages zu genehmigen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Verwaltungsratsmitgliedern, dem Wirtschaftsprüfer und dem Liquidator und volle und uneingeschränkte Entlastung für ihre Tätigkeit zu erteilen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig den Bericht des Abschlussprüfers bezüglich der Liquidation zu genehmigen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, dass die Fondsakten und -bücher während fünf Jahren in L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal hinterlegt und aufbewahrt werden.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Liquidation abgeschlossen ist und dass die Gesellschaft nicht mehr besteht. Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen und der beurkundende Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: N. HOFFMANN, N. PIRES, L. MOULARD, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 4 juin 2013. Relation: RED/2013/863. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 11 juin 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013075748/74.

(130093589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Debesis Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6638 Wasserbillig, 2, Montée de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 177.788.

— STATUTEN

Im Jahre 2013, am vierten Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, in Vertretung von Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg, zur Zeit verhindert, welch letzterer Verwahrer der gegenwärtigen Urkunde bleibt.

Ist erschienen:

Herr Michael PANNWITZ, Kaufmann, geboren am 9. November 1960 in Hüls jetzt Krefeld (Deutschland), wohnhaft in D 54295 Trier (Deutschland), 18, Keuneweg,

hier vertreten durch Herrn Charles KRIER, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht erteilt in Luxemburg am 1. Juni 2013.

Die vorbenannte Vollmacht, von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur paraphiert, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigefügt um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Dieser Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, ersucht den Notar die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Gegenstand und Dauer der Gesellschaft

Art. 1. Die Gesellschaft wird als luxemburgische Gesellschaft in der Form einer "société à responsabilité limitée" (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) errichtet.

Sie führt den Namen "DEBESIS LUX S.à.r.l".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Wasserbillig. Er kann durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung jederzeit innerhalb derselben Gemeinde verlegt werden.

Falls durch politische Ereignisse oder höhere Gewalt die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit und der reibungslose Verkehr zwischen ihrem in Absatz 1 festgelegten Sitz und dem Ausland beeinträchtigt wird oder eine solche Beeinträchtigung vorauszusehen ist, kann die Geschäftsführung den Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen.

Die luxemburgische Nationalität der Gesellschaft soll unbeeinflusst durch eine derartige vorübergehende Sitzverlegung beibehalten werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit Produkten jeglicher Art.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten, sich an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland beteiligen, sowie alle sonstigen Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihrer Zwecke förderlich sind.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Titel II. Kapital, Gesellschaftsanteile

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-).

Die zwölftausendfünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteile sind vollständig eingezahlt.

Das Kapital kann aufgrund eines gemäß Artikel 16 dieser Satzung getroffenen Beschlusses des Alleingeschafters oder der Gesellschafter der Gesellschaft erhöht oder herabgesetzt werden.

Gesellschaftsanteile werden nur als Namensanteile ausgegeben und sind ins Anteilsregister einzutragen, das von der Gesellschaft oder von einer oder mehreren Personen im Namen der Gesellschaft geführt wird. In diesem Anteilsregister wird der Name des Geschafters, sein Wohnsitz oder gewöhnlicher Aufenthaltsort, die Nummer und die Klasse der von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteile vermerkt.

Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter hat, sind die von dem Alleingesellschafter gehaltenen Gesellschaftsanteile frei übertragbar.

Sofern die Gesellschaft mehrere Gesellschafter hat, können die von jedem Gesellschafter gehaltenen Gesellschaftsanteile gemäß den Bestimmungen von Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner jeweils geltenden Fassung übertragen werden.

Titel III. Gesellschafterversammlungen

Art. 6. Die Gesellschafterversammlung verfügt über größtmögliche Befugnisse, mit der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft verbundene Handlungen anzuordnen, durchzuführen oder zu bewilligen.

Art. 7. Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter hat, stehen diesem sämtliche der Gesellschafterversammlung übertragenen Befugnisse zu. Von dem Alleingesellschafter zu fassende Beschlüsse können schriftlich gefasst werden.

Sofern die Gesellschaft mehrere Gesellschafter hat, gelten die Bestimmungen von Art. 8 für sämtliche, von einer Gesellschafterversammlung zu fassenden Beschlüsse.

Jeder Geschäftsanteil gewährt eine Stimme.

Ein Gesellschafter kann sich (auf Gesellschafterversammlungen) von einer anderen Person vertreten lassen, die kein Gesellschafter sein muss und ein Geschäftsführer sein kann. Eine zu diesem Zweck gewährte Vollmacht kann schriftlich, per Telegramm, per Fernschreiben, per Fax oder E-Mail erteilt werden.

Art. 8. Die jährlichen Gesellschafterversammlungen der Gesellschaft werden am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg abgehalten.

Der Verwaltungsrat kann weitere Gesellschafterversammlungen einberufen, die an den in den jeweiligen Einladungen genannten Orten und zu den darin ebenfalls genannten Zeiten abgehalten werden.

Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen in dieser Satzung gelten im Hinblick auf die Fristen für Einladungen zu Gesellschafterversammlungen und deren Beschlussfähigkeit die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen.

Vorbehaltlich anderweitiger gesetzlicher Bestimmungen oder Bestimmungen dieser Satzung sind auf einer ordnungsgemäß einberufenen Gesellschafterversammlung zu fassende Beschlüsse mit der einfachen Mehrheit der anwesenden und sich an der jeweiligen Abstimmung beteiligenden Gesellschafter zu fassen.

Die jährlichen Gesellschafterversammlungen sind vom Verwaltungsrat durch Versendung von Einladungen einzuberufen, die die Tagesordnung enthalten und die gemäß den einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen veröffentlicht werden.

Der Verwaltungsrat erstellt die Tagesordnung.

Die Angelegenheiten, die von der Gesellschafterversammlung behandelt werden, sind auf die in der Tagesordnung genannten Punkte zu beschränken, wobei alle gesetzlich vorgeschriebenen und mit diesen zusammenhängende Punkte zu behandeln sind, es sei denn, alle Gesellschafter einigen sich auf eine andere Tagesordnung.

Titel IV. Verwaltung

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter sein müssen, verwaltet. Sie werden vom den Gesellschaftern, ernannt und abberufen. Die Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Zeit ernannt und sind zu jeder Zeit durch die Gesellschafter abberufbar.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte der Gesellschaft sind sie nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 11. Sofern nur ein Geschäftsführer bestellt ist, vertritt dieser die Gesellschaft im Rechtsverkehr gegenüber Dritten durch seine alleinige Unterschrift.

Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so nehmen sie gemeinsam die Geschäftsführung der Gesellschaft wahr welche durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern verpflichtet wird.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift derjenigen Personen verpflichtet werden, denen durch die Geschäftsführung eine diesbezügliche Vollmacht erteilt worden ist, aber nur innerhalb der Grenzen dieser Vollmacht.

Titel V. Geschäftsjahr, Jahresergebnis, Ausschüttung von Dividenden

Art. 12. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Von dem Jahresüberschuss der Gesellschaft werden fünf Prozent (5%) in die gesetzlich vorgeschriebenen Reserven eingestellt. Diese Zuführung von Geldern endet, sobald und solange die Reserven bei zehn Prozent (10%) des Kapitals der Gesellschaft gemäß Art. 5 dieser Satzung oder dem gegebenenfalls gemäß Art. 5 dieser Satzung herauf- oder herabgesetzten Betrag liegen.

Die Gesellschafterversammlung beschließt jährlich über die Verwendung des Jahresüberschusses; sie kann gegebenenfalls Dividenden festsetzen oder den Verwaltungsrat anweisen, dies zu tun.

Der Verwaltungsrat kann im gesetzlich vorgesehenen Rahmen einstimmig die Ausschüttung von Interimsdividenden beschließen.

Art. 14. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafters oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel VI. Auflösung, Liquidation

Art. 15. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren. Bei den Liquidatoren kann es sich um natürliche oder juristische Personen handeln, die von der Gesellschafterversammlung bestellt werden, die über die Auflösung entscheidet und die Befugnisse und die Vergütung der Liquidatoren bestimmt.

Titel VII. Änderungen

Art. 16. Diese Satzung kann im Rahmen der gesetzlichen Vorgaben durch die Gesellschafterversammlung geändert werden, wenn diese beschlussfähig ist und die gesetzlich vorgesehenen Mehrheiten erreicht werden.

Art. 17. Hinsichtlich aller Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner jeweils geltenden Fassung.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Handelsermächtigung

Der amtierende Notar weist den Komparenten, vertreten wie eingangs erwähnt, daraufhin, dass die Gesellschaft vor Ausübung einer kommerziellen Tätigkeit oder vor Abänderung des Gesellschaftszweckes in Verbindung mit einer kommerziellen Tätigkeit, oder falls die Gesellschaft im Hinblick auf ihren Gesellschaftszweck einer spezifischen Gesetzgebung unterliegt, im Besitz einer vorschriftsmäßigen Handelsermächtigung sein muss, was dieser ausdrücklich anerkennt.

Zeichnung des Kapitals

Sämtliche zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile wurden gezeichnet und zu ihrem vollen Wert in Höhe von einem Euro (EUR 1,-) durch Herrn Michael PANNWITZ, vorbenannt und vertreten wie eingangs erwähnt, eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreißigsten Dezember zweitausendunddreizehn.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass der Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Und sofort nach der Gründung hat Herr Michael PANNWITZ, vorbenannt und vertreten wie eingangs erwähnt, in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter, folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss:

Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins (1) festgelegt.

Zweiter Beschluss:

Zum Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer wird ernannt:

- Herr Michael PANNWITZ, vorbenannt.

Dritter Beschluss:

Die Adresse des Sitzes der Gesellschaft ist in L-6638 Wasserbillig, 2, montée de la Moselle.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an den Komparenten, vertreten wie eingangs erwähnt, hat dieser die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: C.KRIER, M.SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 7 juin 2013. Relation: LAC/2013/25974.

Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013075616/156.

(130093674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Mive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 165.885.

—
In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

Infor Global Solutions European Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred and one million five hundred six thousand three hundred and sixty US Dollars (USD 101,506,360.-) and its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L- 2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 107138,

duly represented by Madia Camara, maître en droit, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 May 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed.

Such appearing party is the sole shareholder of MIVE S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 20 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 370 dated 11 February 2012 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 165885. The articles of incorporation of the Company have not been modified since then.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the extraordinary general meeting of shareholders, requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the starting and ending dates of the financial year of the Company, which shall now start on June 1 and end on May 31 of each year. Therefore, the current financial year which began on 1 January 2013 shall terminate on 31 May 2013 and a new financial year shall begin on 1 June 2013 and will end on 31 May 2014.

Second resolution

Further to the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend articles 21 and 22 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 21.** The Company's financial year shall start on the 1st of June and end on the 31st of May of the following year.

Art. 22. Each year on the 31st of May, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office. "

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing party known to the notary by his/her name, first name, civil status and residence, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le quatorze mai.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

Infor Global Solutions European Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent un millions cinq cent six mille trois cent soixante Dollars US (USD 101.506.360,-) et son siège social à 7A, rue Robert Stümper, L- 2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 107138,

ici représentée par Madia Camara, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 mai 2013.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte.

Ladite comparante représente tout le capital social de MIVE S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 7A, rue Robert Stumper, L- 2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 370 en date du 11 février 2012 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 165885. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, agissant en qualité d'assemblée générale extraordinaire de la Société, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier les dates de début et de fin de l'exercice social de la Société, qui débutera désormais le 1^{er} juin et s'achèvera le 31 mai de chaque année. Par conséquent, l'exercice social de l'année en cours qui a commencé le 1^{er} janvier 2013 prendra fin le 31 mai 2013 et un nouvel exercice social commencera le 1^{er} juin 2013 pour s'achever le 31 mai 2014.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier les articles 21 et 22 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 21.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} juin et se termine le 31 mai de l'année suivante.

Art. 22. Chaque année, au 31 mai, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date citée au début du présent document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par le présent document qu'à la demande du comparant précité le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction en français; à la demande dudit comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Après lecture du présent document à la comparante, connue du notaire par son nom de famille, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. CAMARA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2013. Relation: LAC/2013/22325. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013075881/85.

(130093606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

OB Finlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.201.

L'an deux mille treize, le trente avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

"OB FINGEST SAS", une société par actions simplifiée de droit français, établie et ayant son siège social à F-45370 Mézières-lez-Cléry, Le Bailly (France), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Orléans sous le numéro 399 569 805,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associé Unique") de la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "OB FINLUX S.à.r.l.", établie et ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161201, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1863 du 13 août 2011 (la Société);

- Que l'Associé Unique reconnaît être pleinement informé des résolutions à adopter sur la base de l'ordre du jour suivant:

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de quatorze millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 14.987.500,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-);

2. Emission de cent quarante-neuf mille huit cent soixante-quinze (149.875) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées, ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à dividende à partir de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital proposée;

3. Acceptation de la souscription des cent quarante-neuf mille huit cent soixante-quinze (149.875) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, par l'Associé Unique et acceptation du paiement et de la libération en totalité pour ces nouvelles parts sociales par un apport en nature ayant une valeur totale de vingt-huit millions huit cent soixante mille neuf cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-deux centimes d'euro (EUR 28.860.965,82);

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts, de manière à refléter les résolutions précédentes;

5. Divers.

- Que l'Associé Unique demande au notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatorze millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 14.987.500,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) par l'émission de cent quarante-neuf mille huit cent soixante-quinze (149.875) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales) d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées; ces Nouvelles Parts Sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à un dividende à partir de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital proposée.

Souscription et Paiement

Est alors intervenu l'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, lequel déclare souscrire à la totalité des Nouvelles Parts Sociales et les libérer par un apport en nature (l'Apport) d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de vingt-huit millions huit cent soixante mille neuf cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-deux centimes d'euro (EUR 28.860.965,82) (la Créance).

L'Associé Unique déclare que (i) l'Apport est fait sur la base d'un contrat de cession de créance, (ii) il est le seul propriétaire de la Créance qu'il apporte et que cette Créance est légalement et conventionnellement librement transmissible, (iii) qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de la Créance à la Société et (iv) que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La valeur de l'Apport est décrite dans un rapport d'évaluation en date du 29 avril 2013, soit un montant total de vingt-huit millions huit cent soixante mille neuf cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-deux centimes d'euro (EUR 28.860.965,82), dont un montant de quatorze millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 14.987.500,-) est alloué en vue de la libération des Nouvelles Parts Sociales, et le solde, soit treize millions huit cent soixante-treize mille quatre cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-deux centimes d'euro (EUR 13.873.465,82) étant affecté au compte de prime d'émission.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article cinq, alinéa un, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) représenté par cent cinquante mille (150.000) parts sociales sous la forme nominative, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

87066

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six mille six cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2013. LAC/2013/20302. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013075903/85.

(130093841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

**Valoneo Europe, Société à responsabilité limitée,
(anc. Paleo Financial Markets S.à r.l.).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.192.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of December.

Before Us, the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Alterneo S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of France, having its registered office at 69 bis, rue Bossière, 75116 Paris, France, registered with the Paris Register of Commerce and Companies under number 449 294 230 (the Sole Shareholder)

here represented by Ms. Jennifer Lima, private employee, residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 15 November 2012;

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Paleo Financial Markets S.à r.l. (the Company) has been incorporated on 10 July 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2044 dated 17 August 2012).

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the meeting has the following agenda:

- (1) Waiver of the convening notices;
- (2) Change of the name of the Company from Paleo Financial Markets S.à r.l. to Valoneo Europe.
- (3) Subsequent restatement of article number 2 of the articles of association of the Company;
- (4) Empowerment and authorisation of Maître Martine Schaeffer to (i) accomplish the filing with the Luxembourg Trade and Companies Register of the relevant documents, (ii) publish the relevant information in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and, generally, (iii) perform anything else which might be necessary or useful for the purpose of these resolutions; and
- (5) Miscellaneous.

II. After due consideration, the sole Shareholder resolves to adopt the following resolutions:

First resolution

The sole Shareholder resolves to change the name of the Company from Paleo Financial Markets S.à r.l. to Valoneo Europe.

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole Shareholder resolves to amend article number 2 of the articles of association of the Company, which will read henceforth, in their English version, as follows:

" **Art. 2. Corporate Name.** The name of the company is "Valoneo Europe" (the Company)."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant power and authority to Maître Martine Schaeffer to (i) accomplish the filing with the Luxembourg Trade and Companies Register of the relevant documents, (ii) publish the relevant information in

the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and, generally, (iii) perform anything else which might be necessary or useful for the purpose of these resolutions.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Alterneo S.A., une société anonyme, constituée sous la loi de France, ayant son siège social à 69 bis, rue Bossière, 75116 Paris, France, enregistré auprès du Registre du Commerce de Paris sous le numéro 449 294 230 (l'associé unique), ici représentée par Madame Jennifer Lima, employé privé, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé le 15 novembre 2012.

Ladite procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Paleo Financial Markets S.à r.l. (la Société) a été constituée le 10 juillet 2012 suivant un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2044 daté du 17 août 2012.

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les points suivants:

I. l'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Renonciation aux convocations.
2. Changement du nom de la Société de Paleo Financial Markets S.à r.l. en Valoneo Europe;
3. Modification subséquente de l'article 2 des statuts;
4. Pouvoir et autorisation à Maître Schaeffer de (i) accomplir l'enregistrement des documents au Registre de Commerce et des Sociétés,

(ii) publier les informations au Registre de Commerce et des Sociétés, et généralement, (iii) faire tout ce qui peut être nécessaire ou utile à l'accomplissement de ces résolutions, et

5. Divers.

II. Après considération, l'associé unique décide d'adopter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de changer le nom de la Société de Paleo Financial Markets S.à r.l. en Valoneo Europe.

Deuxième résolution

En conséquence, l'Associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts qui sera lu comme suit:

« **Art. 2. Dénomination.** Le nom de la société est Valoneo Europe (la Société).»

Troisième résolution

L'Associé unique décide de donner pouvoir et autorité à Maître Martine Schaeffer pour (i) accomplir l'enregistrement des documents au Registre de Commerce et des Sociétés, (ii) publier les informations au Registre de Commerce et des Sociétés, et généralement, (iii) faire tout ce qui peut être nécessaire ou utile à l'accomplissement de ces résolutions.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille cent euros (EUR 1.100,-)

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: J. Lima et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2012. LAC/2012/60552. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Référence de publication: 2013075919/100.

(130093341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Atlas Participations Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.414.

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois de mai.

Par-devant, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Maître Patrick Santer, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de délégué du conseil de gérance de Atlas Participations S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 167.396,

agissant en sa qualité de seul gérant et associé commandité de Atlas Participations Luxembourg S.C.A. (la «Société»), une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du RCS sous le numéro B 167.414 et constituée le 24 février 2012 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro C-1051 du 25 avril 2012, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 22 février 2013 suivant acte reçu du notaire soussigné publié au Mémorial numéro C-896 du 16 avril 2013,

en vertu d'une décision du conseil de gérance de Atlas Participations S.à r.l. du 14 mai 2013 (la «Décision»), dont un extrait est annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(I) Le 14 mai 2013, conformément à la Décision, la Société a émis à partir du capital autorisé non émis de la Société, cent mille (100.000) actions ordinaires de classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, pour un prix total d'émission de cent mille euros (EUR 100.000,-) au souscripteur tel qu'indiqué dans la Décision, en supprimant les droits préférentiels de souscription des actionnaires. Le prix total d'émission a été entièrement payé en numéraire.

(II) En conséquence de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) pour le porter d'un million neuf cent quarante-neuf mille euros (EUR 1.949.000,-) à deux millions quarante-neuf mille euros (EUR 2.049.000,-) par l'émission d'un total de cent mille (100.000) actions ordinaires de classe A de la Société tel qu'indiqué ci-dessus, et les alinéas 1 à 3 de l'article 5 des statuts de la Société ont été modifiés afin qu'ils aient la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à deux millions quarante-neuf mille euros (EUR 2.049.000,-) représenté par deux millions quarante-neuf mille (2.049.000) actions entièrement payées (les «Actions»), divisé en (i) deux millions quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (2.048.998) actions ordinaires de classe A, chacune avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) (les «Actions Ordinaires de Classe A»), une (1) action ordinaire de classe B, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) (l'«Action Ordinaire de Classe B»), ensemble avec les Actions Ordinaires de Classe A, les «Actions Ordinaires») et (iii) une (1) action de commandité, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) (l'«Action de Commandité»).

L'Action de Commandité sera détenue par Atlas Participations S.à r.l., en sa qualité d'associé commandité (l'«Associé Commandité») et de Gérant de la Société.

Le capital autorisé non émis de la Société est fixé à cent quatre mille euros (EUR 104.000,-) supplémentaires consistant en cent quatre mille (104.000) Actions Ordinaires supplémentaires, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-). Toute Action Ordinaire autorisée mais non émise expirera cinq (5) années après la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'acte notarié constatant la résolution des actionnaires sur le capital autorisé.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante le présent acte a été rédigé en français, suivi d'une traduction anglaise; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version française fera foi;

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entêtes des présentes.

Après lecture faite à la partie comparante, qui est connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ladite partie comparante a signé ensemble avec nous, Notaire, le présent acte.

Suit la traduction en anglais du texte qui précède

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of the month of May.

Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Me Patrick Santer, residing professionally in Luxembourg, acting as delegate of the board of managers of Atlas Participations S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg (the "RCS") under number B 167.396,

acting as the sole manager and the unlimited liability shareholder (associé commandité) of Atlas Participations Luxembourg S.C.A. (the "Company"), a société en commandite par actions, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the RCS under number B 167.414, and incorporated by deed of the undersigned notary on 24 February 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number C-1051 on 25 April 2012, its articles of incorporation having been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 22 February 2013, published in the Mémorial number C-896 of 16 April 2013,

pursuant to the decision of the board of managers of Atlas Participations S.à r.l. dated 14 May 2013 (the "Decision"), a copy of which is attached hereto to be registered with the present deed, and asked the undersigned notary to record as follows:

(I) On 14 May 2013, pursuant to the Decision, the Company has issued out of the authorised unissued share capital of the Company one hundred thousand (100,000) class A ordinary shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-), for a total issue price of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) to the subscriber set forth in the Decision by cancelling the preferential subscription rights of the shareholders. The total issue price has been paid in cash.

(II) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased by a total amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) to bring it from one million nine hundred forty-nine thousand euro (EUR 1,949,000.-) to two million forty-nine thousand euro (EUR 2,049,000.-) by the issue of a total of one hundred thousand (100,000) class A ordinary shares in the Company as set forth above, and the paragraphs 1 to 3 of the article 5 of the articles of incorporation of the Company are amended so as to read as follows:

"The share capital of the Company is set at two million forty-nine thousand euro (EUR 2,049,000.-) represented by two million forty-nine thousand (2,049,000) fully paid-up shares (the "Shares") divided into (i) two million forty-eight thousand nine hundred ninety-eight (2,048,998) Class A ordinary shares each with a nominal value of one euro (EUR 1.-) (the "Class A Ordinary Shares"), one (1) Class B ordinary share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), (the "Class B Ordinary Share", together with the Class A Ordinary Shares the "Ordinary Shares") and (ii) one (1) management share with a nominal value of one euro (EUR 1.-) (the "Management Share").

The Management Share shall be held by Atlas Participations S.à r.l. in its capacity as the unlimited liability shareholder (the "Unlimited Liability Shareholder") and Manager of the Company.

The authorised unissued capital of the Company is set at an additional one hundred four thousand euro (EUR 104,000.-) consisting of one hundred four thousand (104,000) additional Ordinary Shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-). Any authorised but unissued Ordinary Share shall expire five (5) years after publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the notarised deed recording the resolution of the shareholders on the authorised capital."

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, this deed of record is worded in French followed by an English translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the French version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, Notary, the present original deed.

Signé: P. SANTER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 mai 2013. Relation: DIE/2013/6661. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076198/107.

(130094561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Groupe Immo Consul' Lux S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-3844 Schiffange, Zone Industrielle Lëtzebuerger Heck.

R.C.S. Luxembourg B 154.877.

L'an deux mille treize, le sept juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GROUPE IMMO CONSUL'LUX S.A.», dont le siège social a été dénoncé à partir du 11 juillet 2011, et qui était situé à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 22 juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 2038 du 30 septembre 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 154877.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur David PICCINELLI, employé privé, demeurant à L-5955 Itzig, 17, rue de Contern.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SCHMIT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social dénoncé de la société de L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin à L-3844 Schiffange, S/C Coselux S.à r.l., Zone Industrielle Lëtzebuerger Heck.

2.- Modification du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Divers.

II.- Que sur le vu du titre au porteur, et ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, les MILLE (1.000) actions, d'une valeur nominale de trente-et-un euros (Eur 31.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social dénoncé de la société de L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin à L-3844 Schiffange, S/C Coselux S.à r.l., Zone Industrielle Lëtzebuerger Heck.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts qui aura la teneur suivante:

"Cette société aura son siège social dans la commune de Schiffange. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée".

Le 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} reste inchangé.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: PICCINELLI, SCHMIT, SENSI-BERGAMI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10/06/2013. Relation: EAC/2013/7375. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076435/57.

(130094328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

**EPF Acquisition Co 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Xanadu Lux 7 S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.311.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013076378/11.

(130094406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Gebelux, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 79, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.107.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale, tenue extraordinairement en date du 1^{er} juillet 2011

Il a été décidé, entre autres,

nommer avec effet au 01.01.2011 Monsieur Denis JOSSELET, commerçant, demeurant à B - 6940 DURBUY, Rue de la Tour du diable, 16, né le 08.09.1968 à Rocourt (B), comme administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 10 juin 2013.

Pour GEBELUX, Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013076427/17.

(130094133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

J.M.C.C. (Jerome-Michel-Catherine-Clement) s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 208, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 49.092.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 30 mai 2013 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé et ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée J.M.C.C. (JEROME-MICHEL-CATHERINE-CLEMENT) s.à.r.l. Luxembourg avec siège social à L-1511 Luxembourg, 208 avenue de la Faïencerie, de fait inconnue à cette adresse. Le prédit jugement a nommé juge commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Anne DEVINKESSLER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013076494/17.

(130094430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Morote S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 20.471.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 4 juin 2013

- Monsieur Olivier BEAUDOUL, né le 26 juin 1983 à Charleroi, Belgique, et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est coopté avec effet immédiat au poste d'Administrateur. Il terminera le mandat de Mademoiselle Noëlle PICCIONE, démissionnaire. Le mandat de Monsieur Olivier BEAUDOUL, viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé en tant que Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

MOROTE S.A., SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013075886/21.

(130093564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

S&M 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.999.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Pour S&M 3 S.à.r.l.

Référence de publication: 2013075983/11.

(130093506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

S&M 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.000.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Pour S&M 4 S.à.r.l.

Référence de publication: 2013075984/11.

(130093505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.

Sequoia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013076006/10.

(130093599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2013.